PRIX: 10 sous

CHOSES DE CHEZ NOUS

Littérature, histoire, statistiques

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS
IMMEUBLE DE *LA SAUVEGARDE*
MONTRÉAL

F50
[1918]
L434

La Ligue des Droits du français

La Ligue des Droits du français publie l'*Action française*, la *Bibliothèque de l'Action française*, l'*Almanach de la Langue française* et diverses autres brochures. Elle a jeté dans le public plus de CENT VINGT-CINQ MILLE brochures, toutes consacrées à la défense et à la diffusion de la langue française. Elle a pris l'initiative de la commémoration du 75e anniversaire du geste de La Fontaine déchirant la clause de l'Acte d'Union qui proscrivait des débats parlementaires la langue de nos aïeux, ainsi que du pèlerinage au pays de Dollard. Elle s'efforce de susciter partout l'action française.

Le bureau de direction de la *Ligue des Droits du français* se compose de MM. Louis Hurtubise, ingénieur civil, secrétaire général, l'abbé Lionel Groulx, professeur d'Histoire du Canada à l'Université Laval, le Dr Joseph Gauvreau, Pierre Homier, Anatole Vanier et Omer Héroux. Le secrétariat, installé au bureau 32, Immeuble de *La Sauvegarde*, Montréal, est dirigé par M. Wilfrid Guérin.

La Ligue se compose de membres adhérents, de membres coopérateurs, de membres fondateurs.

On devient membre « adhérent » en s'engageant à remplir les obligations que prescrit la Ligue et en versant une cotisation annuelle d'une piastre ($1.00).

Les membres « coopérateurs » sont ceux qui comprennent les nécessités de la propagande générale de la Ligue et veulent y coopérer en élevant d'eux-mêmes le chiffre de leur cotisation annuelle à cinq piastres ($5.00).

Sont déclarés membres « fondateurs » les adhérents qui versent une somme de vingt-cinq piastres ($25.00) au minimum.

Les cotisations annuelles sont payables la première semaine de janvier.

Bibliothèque de l'Action française

Pour prolonger et compléter l'action de sa revue et de son almanach, la Ligue vient de fonder la *Bibliothèque de l'Action française* où paraîtront, dans le même format et sous la même couverture que la revue, des études de volume divers. On a d'abord publié *la Fierté* du P. Louis Lalande, puis *Pour l'Action française* de M. l'abbé Groulx et l'on vient de lancer les *Refrains de chez nous*, avec couverture spéciale dessinée par Albert Ferland. Ces trois brochures se vendent 10 sous chacune, plus 1 sou pour le port, aux bureaux de la Ligue et dans les principales librairies. Par quantités, $1 la douzaine, $8 le cent, $70 le mille, frais de port en plus, aux bureaux de la Ligue. On peut, dans ces commandes, mêler les trois brochures et bénéficier des mêmes réductions que si l'on n'en commandait qu'une.

F 7123

PRIX: 10 sous

CHOSES DE CHEZ NOUS

Littérature, histoire, statistiques

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS
IMMEUBLE DE *LA SAUVEGARDE*
MONTRÉAL

Avertissement

*La substance de cet opuscule est presque entièrement empruntée à l'*Almanach de la Langue française *de 1917. Elle a été remise dans le public, sous cette toilette nouvelle, à la demande de la* Ligue patriotique des Intérêts canadiens, *qui a jugé que cette matière variée, ces récits et ces statistiques, gardent un intérêt permanent et pourront rendre encore des services.*

Cette brochurette se vend dix sous. Au cent, $8. Il suffit, pour ceux qui désirent contribuer à sa diffusion, d'adresser leurs commandes au secrétariat de la Ligue des Droits du français, *bureau 32, immeuble de la* Sauvegarde, *Montréal.*

La Ligue patriotique des Intérêts canadiens *a fait remettre les exemplaires qu'elle avait commandés au secrétariat de l'*Aide aux Conscrits *qui demande, comme l'on sait, qu'on lui fournisse le plus de livres possible. L'exemple a été suivi par d'autres propagandistes. Sur simple demande, la* Ligue des Droits du français *se chargera volontiers de cette transmission.*

Imprimé au DEVOIR, 43, rue Saint-Vincent, Montréal

Sur l'Almanach de la Langue française

A Pierre Homier

Le livre chante encor; pourtant, il est fermé...
Il semble que du blanc tissu de chaque page
Un bruit harmonieux s'élève et se propage:
C'est le murmure exquis du parler bien-aimé!

Ainsi que dans l'air pur d'un soir tiède de mai,
Le parfum de la fleur longuement se dégage,
Ta musique infinie, ô glorieux langage
Monte au cerveau fidèle, attentif et charmé!

Quel amour passera l'amour qu'on te dédie,
Héritage vibrant, sublime mélodie
Qui berças nos aïeux et pleureras nos morts!...

La fierté d'une race en ces feuillets s'agite,
Et ce livre, rempli d'ineffables accords,
Est comme un coeur français qui s'exalte et palpite!

Albert LOZEAU.

(*Lauriers et Feuilles d'érable*)

DROITS DES PARENTS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Abbé Philippe PERRIER

Il est des questions qui ont de tout temps passionné les âmes, parce qu'elles sont profondément humaines. L'éducation est un de ces sujets, et faut-il s'en étonner? Il s'agit de prendre l'enfant et de *l'élever*, dans toute la force du mot, de *l'élever* jusqu'à Dieu. Nulle œuvre n'a plus besoin, avec le secours divin, de toute l'autorité du père, de toute la tendresse de la mère, de l'exemple de tous deux. L'enfant que la mère du genre humain revendiquait comme sien par l'entremise divine, *"Possedi hominem per Deum"*, il est bien aux parents; il demeure bien à eux, lorsque son intelligence s'orne de connaissances, que son âme assouplie sait penser et parler sa pensée.

Aussi bien les parents éclairés ont su partout et toujours revendiquer leurs droits en matière éducationnelle. Ils savent bien qu'ils constituent une société primordiale et typique qui a été investie de l'auguste mission de façonner les âmes humaines en leur inculquant les notions premières du vrai, du beau et du bien. Cette société, c'est la famille, la plus vivante expression de l'ordre ici-bas dont on a si justement dit "qu'elle est la seconde âme de l'humanité, la source unique de populations fortes et pures, le sanctuaire des traditions et des mœurs où se retrempent les vertus sociales."

Malheureusement, on oublie aujourd'hui que la société civile est née de la famille; on tâche de faire disparaître autant que possible, la famille dans l'état. Avec Danton on proclame pratiquement dans huit des provinces sur les neuf qui forment la Confédération, que "l'enfant appartient à l'état avant d'appartenir à la famille." On ne se doute guère que l'on revient à la vieille théorie païenne qui a connu des jours de splendeur à Sparte et dans l'ancien monde.

* * *

Contre ces vieilles erreurs toujours jeunes, il ne faut pas se lasser de répéter que la famille est la cellule sociale, pri-

mitive, autour de laquelle sont venus se cristalliser tous les autres agrégats sociaux; elle se trouve au berceau de toutes les civilisations, et toujours elle se présente avec les mêmes caractères de spontanéité et de cohésion naturelle. Deux êtres se sont unis dans un noble sentiment d'amour mutuel; ils ont communiqué l'étincelle de vie; cette vie, ils veulent la conserver; c'est le lait sucé par le nouveau-né, c'est la longue suite des soins maternels à l'enfance; ce sont les longues nuits sans sommeil pour disputer à la mort celui qui est la continuation et le prolongement de la vie des époux, c'est la protection du père et son labeur nourricier.

Evidemment, cette société est née de la nature même. Cette vérité devrait être comprise de tous ceux qui se piquent de quelque culture intellectuelle. Ces liens si forts et si tendres à la fois de la chair et du sang devraient nous dispenser de la démontrer, surtout aux pères de famille. C'était la pensée de M. de Las Cases, quand il disait un jour avec tant d'éloquence au sénat français : "Le droit du père de famille ne se démontre pas dans une assemblée où il y a des pères de famille; il se sent! S'il y a quelque chose de plus doux et de plus émotionnant dans notre vie que le fait de voir arriver un enfant au foyer domestique, c'est le fait de voir l'intelligence, le cerveau, le cœur de cet enfant se développer, et l'on n'est pas père de famille quand on laisse à un autre, ou à celui qu'on n'a pas choisi, le soin d'avoir cette jouissance, de développer cette intelligence, de lui inculquer ce qui est notre idéal de beauté, de vérité, notre idéal social et notre idéal religieux." L'enfant appartient donc bien aux parents; c'est le fruit de leur amour. C'est le père, c'est la mère qui ont reçu la mission de lui donner l'éducation qui lui convient. Tenus par le plus sacré de tous les devoirs de conserver la vie à celui qui est issu de leur chair, le père et la mère ont, par une conséquence logique, le droit de le guider, de le diriger, de le gouverner de façon à le protéger contre les périls auxquels l'exposent sa faiblesse et son inexpérience. Ils ont de par les lois de la nature le devoir de former en lui le corps, l'âme, l'esprit et la volonté, de porter au plus haut degré possible de développement et de perfection ses qualités physiques, intellectuelles et morales. Le droit

d'enseigner leur appartient en propre, et ils ont le droit de l'exercer.

"Ce droit repose, disait M. Georges Picot, sur des bases plus profondes et plus solides que le rêve d'une uniformité chimérique conçue par une majorité électorale. Il repose, comme tout ce qu'il y a de permanent dans la société humaine, non sur l'individu qui varie, sur l'état qui absorbe, mais sur la seule réalité stable et vivante, sur ce qui fait la véritable unité, la famille.

"C'est sur le père, c'est sur la mère que résident le droit d'enseigner. C'est eux seuls qui peuvent le déléguer à qui leur convient dans l'ordre de leurs convictions; ils ont le droit de choisir parce que l'enfant leur appartient, et non à la cité comme dans les républiques antiques. L'éducation de l'enfant c'est leur domaine propre."

* * *

Les parents ont le droit de choisir pour leurs enfants les maîtres qu'ils désirent. C'est une conséquence de tout ce qui précède. Si les parents sont obligés de donner à leurs enfants l'alimentation corporelle, ils sont investis par là même du droit de choisir cette alimentation. S'ils sont également obligés de leur dispenser la nourriture intellectuelle, ils sont également revêtus de la puissance de choisir le mode et le genre de cette nourriture. L'état doit donc respecter la volonté des pères dans l'éducation. Ecoutons ici la grande voix du docteur angélique : "Le fils, dit-il, est naturellement quelque chose du père qui l'a engendré." Il en est comme le dédoublement. "D'abord, continue saint Thomas, il ne se distingue pas de ses parents, quant au corps, tant qu'il est enfermé dans le sein maternel; plus tard, lorsqu'il est sorti de ce sein, il demeure avant d'avoir l'usage du libre arbitre sous la direction de ses parents comme dans une sorte de sein spirituel. Ainsi, il est de droit naturel que le fils, avant d'être arrivé à l'usage de raison, soit entièrement gouverné par ses parents." * * *

Le droit qui appartient aux parents d'élever leurs enfants ne se borne pas à l'intérieur de la famille; il n'expire pas au seuil du sanctuaire domestique. Le père a le droit non seulement d'élever son fils ou de le faire élever par un

précepteur privé; il peut le confier à des maîtres de son choix en dehors de la maison paternelle. Les pères de famille peuvent s'unir pour se construire des écoles, et y envoyer leurs enfants; ils en demeurent les maîtres; ils choisissent les instituteurs qu'ils veulent; ils sont libres de choisir aussi les doctrines qui leur semblent les meilleures. Programme, choix des livres, tout reste sous le contrôle des parents, parce que l'éducation est une fonction essentiellement domestique. Elle ne change pas de nature par le fait seul qu'elle se donne en commun. Le père Taparelli disait avec son rude bon sens : "La nature des choses ne change pas avec le nombre. Mille fourmis ne formeront jamais un oiseau, ni mille sensations une idée intellectuelle. Si donc l'instruction des enfants est une fonction essentiellement domestique confiée aux parents, qu'ils aient un fils ou mille fils, qu'un seul père ou mille pères les instruisent, l'instruction restera toujours une fonction de la famille. C'est pourquoi, si dix, cent, mille pères, dans une maison achetée ou louée, réunissent sous des maîtres choisis par eux, leurs enfants, ce fait ne donne pas à l'état le droit de diriger à son gré (ou d'usurper à son profit) la fonction domestique de l'éducation."

* * *

Les parents ont le droit et le devoir de donner, soit par eux-mêmes, soit par des maîtres de leur choix, l'instruction et l'éducation qui peut être nécessaire ou utile à leurs enfants; ils ont également le droit de surveiller l'enseignement qui leur est dispensé. C'est entendu. Mais hélas! en pratique, on l'oublie très facilement même dans les pays où l'on jouit de prétendues libertés "à l'ombre du drapeau britannique". Dans les provinces en majorité anglaises, on n'a pas de respect pour les droits des pères de famille d'origine française. On les oblige à élever leurs enfants dans des établissements où, gentiment, tous les jours on met de côté tout ce qui est français. On démontre aux nôtres que la langue française ne compte plus parmi les langues civilisées. Elle peut servir tout au plus pendant quelques instants à enseigner aux petits la langue de Shakespeare, qui est "l'unique langue" au monde et qui devrait être "l'unique langue" dans "l'unique empire britannique".

De toutes les formes de contrainte que l'on puisse exercer sur les familles, il n'y en a pas de plus tyrannique,—le mot n'est pas trop fort—et je crois pouvoir ajouter: il n'y en a pas de plus dangereuse pour l'avenir du pays, parce qu'il n'y en a pas de plus propre à désorganiser le droit de la famille.

L'usage de la langue parlée au foyer familial est un droit sacré et intangible, parce que la langue fait partie de la personnalité humaine. Elle est une des conditions essentielles du développement normal des qualités d'une nation, une des marques distinctives de son génie particulier. Or ce droit inaliénable de parler la langue maternelle dans le sanctuaire de la famille ne doit pas être foulé aux pieds à l'école, au couvent, au collège, à l'université, parce que l'école est un prolongement du foyer domestique; elle est soumise au contrôle des familles. Disons donc encore une fois bien haut que la justice, l'équité, le droit naturel demandent que l'enseignement s'y donne dans la langue que parle la majorité des enfants, tout en sauvegardant dans un pays bilingue les droits de la langue seconde.

Nos compatriotes sont certes dans les bornes des revendications légitimes quand ils demandent dans toute l'étendue du Dominion l'enseignement de la langue française pour leurs enfants. Espérons que la civilisation pénétrera dans les provinces anglaises et que nos concitoyens comprendront enfin que le "fair play" britannique, qui n'existe pas encore ici, devrait enfin y prendre racine: alors, les deux grandes races qui vivent dans ce pays s'entendraient dans l'harmonie et la justice pour promouvoir tous les intérêts de la nation.

Abbé Philippe PERRIER.

EN CHEMIN DE FER, écrivez toujours, sur la feuille que vous tend le garçon, votre menu en français. Quand le chef d'hôtel aura une forte collection de ces cartes où revient toujours la langue qu'il prétend ignorer, il finira par l'apprendre et la faire apprendre à ses hommes.

LE SAINT-LAURENT

I

Heureux le fils du Fleuve! heureux qui voit ses flots,
Le chante et sur ses bords évoque ses héros,
Qui sait le contempler dans la paix de l'aurore,
Quand le calme géant se rosit et se dore
Et confond son opale avec le bleu du ciel,
L'Homme est grave devant ce Passant éternel
Glissant, religieux, dans les aubes tranquilles,
Baisant les joncs, le sable et la robe des iles.
Depuis des siècles va le noble Fleuve vert
Porter son abondance au gouffre de la mer.
Il étale sa force aux pieds des promontoires,
Etire des reflets, de sommeillantes moires.
Imperturbable et beau, dominateur, il fuit,
Et son rythme orgueilleux nous retient devant lui.

Recueilli près du Fleuve un poète qui songe
Transpose dans les mots sa gloire et le prolonge.
Rien ne berce le cœur comme le bruit de l'Eau!...
Sa rumeur écoutée obsède le cerveau;
Il nous semble osciller mollement avec elle;
On se sent fasciner par sa voix solennelle.
Ecouter le grand Fleuve enfler son bleu mouvant,
Murmurer sous l'archet mystérieux du vent,
Lui prêter sa fierté, lui prêter la prière,
Une âme louant Dieu, saluant la lumière,
C'est vivre l'instant cher du poète inspiré,
C'est être créateur dans le matin sacré,
S'échapper dans un hymne, amoureuse mouette,
Un hymne où tendrement le Fleuve se reflète.

II

Le Fleuve parle. Il parle à ceux qui sur la rive
Ont gardé le Passé dans leur âme pensive,
Qui nomment les aïeux dont l'amour diligent
Voulut sur l'horizon tant de "clochers d'argent".
Il parle à qui s'éprend de sa puissance claire;
Il est la transparence où se mire la Terre;
Il est un bleu miroir pour l'Arbre et le Héron;
Il est un chant sans fin, il met le rêve au front,
Il est le serviteur de la famille humaine:
L'homme a fait un chemin de sa nappe sereine.
Dans le Golfe son hymne annonce un sol géant.
Par lui le Canada se chante à l'océan,
Proclame ses cités et ses terres fécondes
Et porte à l'univers le don des moissons blondes.
Par le Fleuve indompté, jadis, lui vint la Croix
Avec le doux parler qui sema dans nos bois,
Sur le pays des lacs, sur les monts, dans la plaine,
L'idéal et le cœur de la France lointaine.
Cartier nous le donna, Champlain le fit français.
Cent héros morts pour lui le font cher à jamais
Aux premiers héritiers des jeunes Laurentides
Et leur race est liée à ses ondes limpides.
Les voiles de la Gaule illustrent son matin,
Glissent dans sa légende et marquent son destin,
Toujours l'Ame des Francs viendra de sa genèse.
Toi, qui bâtis Québec au front de la falaise,
Toi, qui gardes leur langue et le Lys, leur honneur,
Laisse la voix des flots descendre dans ton cœur.

III

Chaque pays est fier du fleuve qui l'arrose.
L'orgueil remplit ses fils quand leur regard se pose

Au lever des matins sur sa limpidité.
Voir au front de ses eaux se mirer la cité,
Le clocher, le village et les champs où l'on sème;
Y trouver les couleurs d'un horizon qu'on aime;
Songer que tout enfant son bruit nous a bercé,
Que le sang d'une race autrefois fut versé
Pour défendre la rive où le Ciel nous fit naître,
Toute cette douceur, enchaîne à lui, notre être.
Toi, le fils des Grands Lacs, qui pourrais en ton sein
Mêler ces deux ruisseaux, la Tamise et le Rhin,
Toi, qui te gorgerais, sans hâter ton voyage,
Des ondes de l'Oder, de la Seine et du Tage,
O Saint-Laurent, ô Nil que Dieu créa pour nous,
Vous les flots accueillants, majestueux et doux,
Fleuve où chantent les mots d'une Mère bénie,
Quand c'est toi qu'on célèbre on voudrait du génie,
On voudrait pour crier tout l'orgueil laurentien
La splendeur de Mistral, ou l'art virgilien.
Pourtant puisque je t'aime et que ton flot m'inspire,
Je te chante, beau Fleuve, orgueilleux de ma lyre.
Ah! reçois de ton fils cet hommage attendri!
Comme un prélude au chant sublime, au large cri
Qu'un Homère demain jettera vers ton onde,
Je murmure ces vers, Titan du Nouveau Monde.

ALBERT FERLAND.

(Extrait du *Canada chanté*)

PHILIPPE BEAUPARLANT

Pierre HOMIER

J'étais arrivé à la demeure de Philippe Beauparlant.

Philippe Beauparlant...? C'est un de ces braves Canadiens-français, comme notre métropole en compte quelques douzaines, à qui un commerce de plusieurs années a conquis une jolie position et une bonne petite fortune.

Il aime, paraît-il, sa langue et sa race. Mais les affaires ont absorbé jusqu'ici toutes ses énergies. Et jamais on ne l'a vu prendre part à quelque mouvement national. Caractère d'ailleurs plutôt calme, rassis. La persécution que subissent nos frères de l'Ontario semble cependant avoir réveillé son patriotisme.

Philippe voudrait faire quelque chose pour ses compatriotes opprimés, oh! rien de compromettant: un petit discours dans un cercle intime d'hommes d'affaires anglais, ses associés dans une entreprise commerciale. Et c'est pour lui donner un coup de main — nous sommes de vieux amis d'enfance — qu'il m'a invité à le rencontrer chez lui ce soir.

Je monte l'escalier extérieur. Une porte vitrée de bonne apparence. Au milieu, l'échancrure ordinaire avec la plaque, ordinaire elle aussi: *Letters*. Je détourne les yeux... j'avise le timbre : *Ring*. Ah! mais, par exemple! pour un homme qui veut défendre sa langue! Ne soyons pas cependant trop sévère. Ce pauvre ami, tant d'affaires! Il lui a été impossible sans doute de s'occuper de tous ces petits détails quand on a construit sa maison, et une fois les sottises faites il faut bien les subir. C'est si coûteux de recommencer un travail.

Entrons. M. Philippe Beauparlant? — *Yes, sir!* me répond une servante... Ah, oui, je me rappelle la théorie que Philippe m'exposa un jour. Mes enfants, il faut qu'ils sachent l'anglais; une langue, ça s'apprend jeune; donc j'engage une servante anglaise. — Mais leur propre langue quand l'apprendront-ils? — En causant avec moi, parbleu! et avec ma femme. — Prends garde, tes enfants ne sont-ils pas plus souvent avec leur bonne qu'avec toi et leur mère? Et puis que vaut,

tant au point de vue pédagogique qu'au point de vue patriotique, cet apprentissage simultané de deux langues? cette importance égale attachée par le père à... — Je veux, m'avait répondu brusquement Philippe, que mes enfants puissent se tirer d'affaire plus tard. La connaissance de l'anglais nous est nécessaire. Nos collèges ne l'enseignent pas — la vieille rengaine menteuse! — ; donc j'engage une bonne qui le leur apprendra. — Et nous avons parlé d'autre chose. Mais je n'ai pas manqué de lui envoyer, en janvier dernier, l'*Almanach de la langue française,* en le priant de lire attentivement le bel article de Madeleine: *Dormez, les aïeules.*

Je suis introduit dans le cabinet de travail de mon hôte. Sur le bureau, le calendrier bloc-notes où se détache en grosses lettres: *Tuesday*; à côté, le journal anglais du matin; au mur, un autre calendrier, anglais lui aussi. En vérité, suis-je chez un Canadien-français? Je commence franchement à être agacé avec tout cela...

Mais voici Philippe, radieux, les deux mains tendues. Nous nous asseyons. Il m'offre un cigare: *Clear Havana,* me dit la bague; une allumette: *safety match,* proclame la boîte. Je me contiens. Je tâche de refouler l'indignation qui monte en moi. D'ailleurs nous ne causons pas encore de choses sérieuses. Des banalités, quelques souvenirs d'autrefois, puis Philippe m'invite à visiter "son *home* si confortable". Il me guide. Ici le *Living room,* là la *nursery,* plus loin la *pantry*.... Un véritable *home* anglais, quoi! Presque tous les objets d'ailleurs révèlent leur origine saxonne. Dans la salle à manger où nous nous arrêtons un instant, elle se fait plus visible encore. Elle est gravée sur les couteaux et les fourchettes qui sont du *Sheffield* pur; elle s'étale sur de délicieuses gaufrettes, qui s'appellent ici *Wafers*; elle flamboie en grosses lettres sur la boîte au pain: *Bread* et sur les bouteilles de bière : *Lager.*

Quand nous fûmes revenus dans le cabinet de travail, Philippe me dit: Et maintenant attaquons notre petit discours. Mes collègues viennent dîner ici après-demain. Je voudrais profiter de l'occcasion pour les gagner à notre cause. Oh! je ne m'embarquerai pas dans les arguments constitutionnels. Ce que je voudrais faire saisir à mes amis anglais c'est l'attachement naturel que tout homme a pour sa langue,

et quel crime c'est de l'en priver. Supposons, leur dirais-je, qu'on force vos enfants à parler une autre langue que l'anglais, ne serait-ce pas odieux?

—Ils te comprendront.

—Et supposons maintenant, continuerais-je, qu'on force les miens à parler une autre langue que le français.

—Ils te comprendront moins.

—Pourquoi?

—Parce que ton attachement pour la langue française, pour les traditions et les mœurs dont elle est l'expression, ne peut être comparé à leur attachement pour la langue anglaise.

—Que veux-tu dire?

—Mais tout simplement ce qui saute aux yeux, ce qui m'a frappé en entrant ici, ce que doivent remarquer tous ceux qui y viennent.

—Je te comprends de moins en moins.

—Mais, mon cher ami, quand on aime véritablement sa langue, quand on veut la sauver du danger qui la menace, est-ce qu'on la chasse de son foyer? est-ce qu'on la laisse supplanter par la langue rivale dont on reconnaît pratiquement par là la supériorité?

—Ce n'est pas moi, par exemple, que tu accuseras de cette trahison, puisque je t'ai fait venir exprès pour m'aider à la défendre.

—En paroles, oui; mais en actes...? Ton foyer, Philippe, est une forteresse conquise. Depuis la porte où brille le mot *letters*, en passant par la servante qui nous reçoit, par les journaux et les calendriers de ton bureau, par les ustensiles de ta salle à manger, jusqu'aux cigares que nous fumons, tout, tout ici est anglais.

—Anglais... anglais... mais il faut bien vivre.

—Vivre en français!

—Quand l'âme reste française, peu importe tous ces petits détails.

—Aucun n'est petit. D'eux dépend la survivance même de la race.

—Elle tient vraiment à peu de chose alors.

—Parce qu'il y en a trop qui ne font pas leur devoir.

—Mais enfin, mon cher ami, il faut avoir du bon sens. Tu ne me feras pas croire que je trahis la langue française parce que j'ai des fournisseurs anglais.

—Absolument. D'abord tu prives tes compatriotes d'un encouragement dont profiterait toute la race; ensuite tu crées dans ta maison une atmosphère anglaise dont s'imbibent peu à peu tes enfants; enfin tu fais naître dans l'esprit des Anglais qui te visitent l'impression que tu n'es pas attaché à ta langue. Or cela, dans les circonstances actuelles, c'est trahir.

—Qu'on nous donne alors de bons marchands canadiens-français.

—Nous en avons.

—Oh! si rares. Et les prix donc... On n'y peut toucher.

—Voyons!

—Quand je te le dis!

—Tes chaussures, tu les as achetées chez...

—Packard.

—Ton complet?

—Inglis.

—Ton col et ta cravate?

—Tooke.

—Je m'en doutais. Comme je me doute du prix que tu as payé. Et maintenant, moi. Ai-je l'air d'un déguenillé?

—Oh non! au contraire.

—Et penses-tu que je me suis fait habiller chez un Anglais? Pas pour un sou. Tout, de la tête aux pieds: col, cravate, chemise, veston, pantalon, chaussette, bottines, j'ai acheté cela chez des Canadiens-français. Ça vaut ce que tu portes, et, quoi que tu en dises, ça coûte moins cher. Dans ma maison d'ailleurs tu ne trouveras pas cinq objets aux marques anglaises. On voit, en arrivant, les inscriptions: *Lettres* et *Sonnez*; on est reçu par un cordial: "Entrez, monsieur"; on déguste des mets français — produits Hirondelle et Frontenac; — on s'entretient en français, on prie le bon Dieu en français, bref, on vit en français. Aussi il y circule une atmosphère qui entretient frais et vivaces les sentiments de la race. Quand un étranger y vient, — et des Anglais même m'ont fait ce compliment—il se sent dans un foyer stable, appuyé sur de fortes traditions ancestrales. Mes paroles pour le

maintien de notre langue ne l'étonnent pas. Elles s'accordent au rythme général de la maison.

—Et mon discours à moi jurerait dans cet intérieur?

—Absolument.

—Que faire alors?

—Ce que ton patriotisme te suggèrera.

—Ça peut me coûter cher!

—Calcule-t-on avec les sacrifices quand on défend un trésor?

—Mais que dira ma femme? Elle qui aimait tant ce *home*.

—Elle l'aimait sans doute pour toi, parce qu'il te plaisait. D'ailleurs, qu'elle pense aux héroïnes d'Ottawa, à ces admirables mères de famille...

Mais à ce moment même madame Beauparlant entrait. Toilette sobre et distinguée, manières simples et cordiales, où je crus reconnaître, encore fraîches, les vieilles qualités de la race. Cela m'enhardit. Et les premiers saluts faits, je revins brusquement à la question. Oh! la joie dont mon âme s'emplit quand j'entendis la femme de Philippe lui dire : Si tu voulais, pour ma part je ne désire que cela!

—Comment, comment! reprit celui-ci, moi qui croyais répondre à tes goûts en meublant ainsi notre maison. Pourquoi ne disais-tu rien?

—Je ne voulais pas te peiner, à cause de tes amis... Mais franchement, là, ce que je souffrais! Depuis quelques mois surtout je ne pouvais plus tenir. Chaque fois que je lisais les scènes héroïques qui se passent dans les écoles de la capitale, je rougissais d'élever mes enfants à l'anglaise. Si là-bas on lutte et on souffre pour conserver l'éducation française, ne serions-nous pas coupables, et gravement, nous à qui elle est encore permise, de la dédaigner? Qui sait si dans quelques années... Aussi j'attendais la première occasion.

—La voici.

—Et j'ai bien garde de la manquer.

—Tu fais bien, car tu n'en pouvais trouver de meilleure. (*Et se tournant vers moi*) : C'est entendu, Pierre. Ce que ma femme veut, je le veux... surtout après ton plaidoyer. Nous

allons nous mettre à l'œuvre sans tarder. Dans un mois, si tu me fais le plaisir de revenir nous voir, tu t'apercevras d'un grand changement.

—Je serrai la main avec effusion à mes deux amis, et je m'en allai l'âme rayonnante, bénissant au plus profond de mon coeur les femmes canadiennes-françaises.

Et demain je recommencerai. J'essaierai de jeter la même bonne semence dans un autre foyer, de gagner à la défense pratique du français — puissé-je être aidé là aussi par leurs épouses! — un des frères de Philippe, un de ses neveux, un de ses cousins, car ils sont nombreux, hélas! dans notre race, les Philippe Beauparlant, français de paroles, mais pas du tout d'actes:...

Tiens, j'en vois justement un, deux, trois, cinq, dix, cent, parmi ceux qui me lisent en ce moment. Alors permettez, mon cher ami, permettez que je ne perde pas cette occasion et que je recommence aussitôt. Entrons chez vous et faisons, si vous le voulez bien, l'inventaire de votre maison: boîte à lettres, calendriers, journaux, ustensiles de ménage, etc., etc., et l'inventaire de votre garde-robe : bottines, chaussettes, cols, cravates, etc., etc. (*Relire l'énumération plus haut, relire tout l'article en se l'appliquant cette fois à soi-même, puis prendre une résolution patriotique suivie immédiatement d'actes réparateurs*).

Pierre HOMIER.

L'ACTION FRANÇAISE

donnera chaque mois un article de tête d'un écrivain connu.

L'ACTION FRANÇAISE

vous tiendra au courant des détails de la lutte pour le français.

Abonnez-vous à L'ACTION FRANÇAISE. (*Pour détails, voir page* 126).

AUX PETITS ONTARIENS

Cette chansonnette, rapidement devenue très populaire, dans les milieux franco-ontariens, a été dédiée par les auteurs aux "vaillantes institutrices" de leurs petits héros.

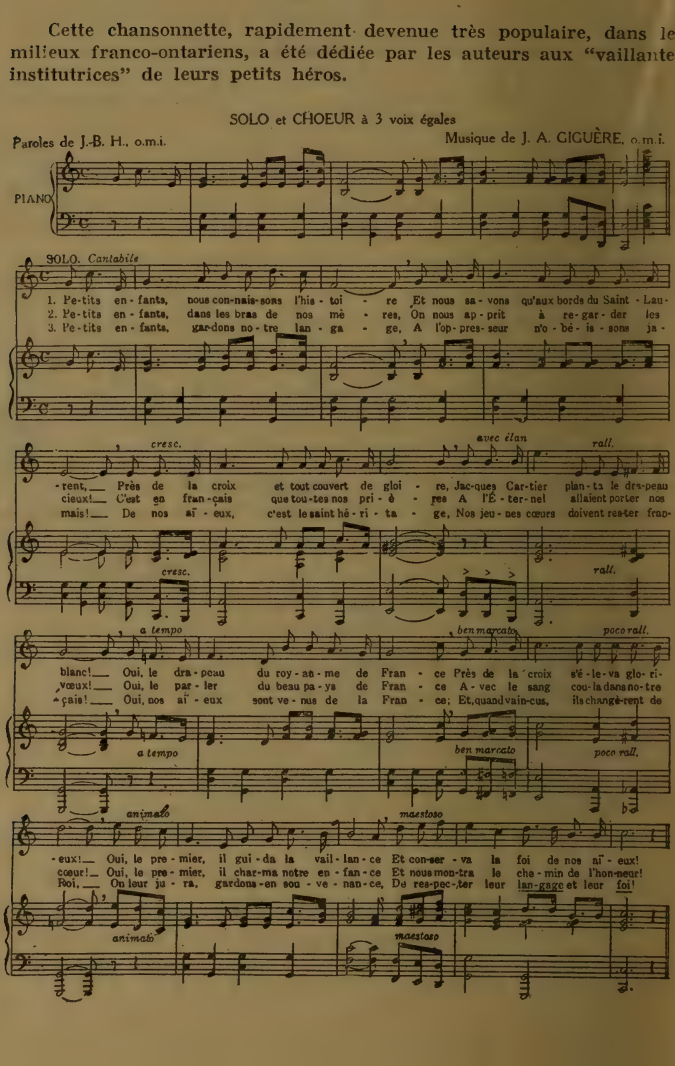

NOTE. — Cette chansonnette est en vente, au prix de 25 sous, chez l'éditeur et imprimeur de musique bien connu, J.-E. Bélair, 16, rue Craig-est.

GREEN VALLEY

Joseph GAUVREAU

Il faut bien prendre les noms tels qu'ils sont. *Green Valley,* dans la langue canadienne-française, est désormais synonyme de patriotisme. C'est là que s'est perpétré le crime d'enseigner le catéchisme en français, que la lutte a pris consistance, et que s'est effectué, en plein jour, par un beau soleil de juin, l'accord parfait de divers tronçons de la race. Je n'ai à parler que d'une distribution de prix par la *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal,* à *Green Valley,* mais il importe, au préalable, de préciser les faits et de buriner des noms.

Jean Ménard, Médéric Poirier et *Emery Ouimet,* pères de nombreuses familles et commissaires d'écoles de *Green Valley,* en dépit des règlements ontariens, permettent, un jour, à l'institutrice *Léontine Sénécal* d'enseigner une heure de français, dont quelques minutes de catéchisme, dans une école où les quatre cinquièmes des enfants sont de notre race. Pour ce crime, l'Ecossais *D. D. MacDonald,* vieux garçon de quarante-cinq ans, traduit devant les tribunaux les commissaires *Ménard* et *Poirier.* M. Ouimet, arrivé au terme de son mandat de commissaire, s'était retiré. Les tribunaux condamnent ces commissaires à cinq cents piastres d'amende ou six mois de prison chacun.

Au témoignage des purs, ce jugement porte un coup décisif à l'enseignement du français dans une petite municipalité située à six milles des frontières de la province de Québec. Il encourage la guerre sans merci à la langue française dans toute la province d'Ontario. Il jette, semble-t-il, le découragement, à jamais, au fond de l'âme de tous les groupes canadiens-français en minorité, dans la Confédération.

Que nenni! L'âme du Canadien-français est pétrie d'endurance et de ténacité. Sa foi, voyez-vous, c'est son âme, et sa langue, c'est sa foi. Perdre l'une c'est perdre l'autre: il le croit, les faits le prouvent; et sitôt qu'on s'attaque à l'une ou à l'autre, les deux se rejoignent et se serrent les poings en face de l'ennemi commun, qui n'a pas, lui, qui n'a jamais eu

GREEN VALLEY. — L'école où Mlle Sénécal, avec la complicité des commissaires, commit le crime d'enseigner le français aux petits enfants français.—(Cliché E. Gariépy).

et qui n'aura jamais l'opiniâtreté courageuse, la résolution de lutter jusqu'au bout, de vaincre à la fin, qu'à elle seule peut avoir ou la belle langue française ou la foi de nos pères.

Après le jugement de Toronto, les Canadiens-français de *Green Valley* se rassemblent . Ils décident de fonder une école libre, catholique et française. *Dolor Brabant* offre sa vieille maison, devenue hangar à grain. Chacun y va de sa souscription, en argent et en nature. On rafistole, on transporte sur une éminence voisine le vieux hangar à grain. C'est la genèse de l'école du *Sacré Coeur* de *Green Valley,* où *Florence Quesnel* a, depuis le mois de février dernier, donné aux petits Canadiens-français de là-bas l'enseignement des traditions de la race, fait apprendre la langue française et la religion catholique, apostolique et romaine.

* * *

J'ai vu l'*école* du *Sacré Coeur* de *Green Valley.* En juin 1916, *la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal* m'y délégua avec le *professeur Beaupré, l'artiste Lagacé* et *le journaliste Héroux* pour présenter à chacun des enfants de cette école *"un témoignage d'admiration pour les sacrifices consentis par leurs parents afin de leur assurer une éducation catholique et française."* J'en revins l'âme comblée de souvenirs charmants, de visions empoignantes d'éloquence, de mots vifs, généreux, forts, illuminant la situation, traçant tout un programme de lutte nationale.

La vieille maison des Brabant, où se tient actuellement l'école du Sacré Coeur, est l'une des premières construites à *Green Valley.* C'est la maison typique du colon pauvre d'autrefois. Pièce unique. Cheminée sur solivaux. Armoire au-dessous. Poutres blanchies au plafond. Murailles gazettées. Fenêtres par petits carreaux. Porte devant. Porte à côté. Le banc au seau à l'endroit traditionnel. Pressés l'un sur l'autre, des sièges rustiques pour asseoir cinquante enfants. Une petite table, la tribune de l'institutrice. Au milieu de la cheminée un Christ en croix. Des images pieuses, défraîchies, accrochées aux murs. Un gros bouquet de fleurs naturelles sur la table de la maîtresse. Vingt-cinq petits garçons et vingt-cinq petites filles proprement vêtus nous regardent avec des

GREEN VALLEY. — L'école du Sacré-Coeur, où, grâce à la double taxe, Mlle Quesnel enseigne encore le français.—(Cliché E. Gariépy).

yeux d'amour. Toute la paroisse est rassemblée autour de l'école, au dedans et au dehors. L'oeil embrasse facilement l'ensemble du spectacle. Un silence respectueux règne. Chacun chuchote, mais la voix reste basse. Tout le monde se contient. Devons-nous sourire? Devons-nous pleurer? Est-ce la dernière classe d'Alsace? On y songe. On ne sait que dire. On attend.

Florence Quesnel donne le signal. Les enfants se lèvent. Le plus hardi mais non le moins ému souhaite la bienvenue aux visiteurs. Des chants patriotiques s'échappent de ces petites poitrines gonflées de sentiments généreux et d'émotion digne. Tout un programme français se déroule gracieusement.

Et nous sommes là, les délégués, avec tout près de nous quelques champions de la lutte à Ottawa, *Grenon* et *Foisy* entre autres, nous regardant, l'œil humide, en face de petits qui tremblent, de forts qui sourient, d'hommes qui pâlissent, de mères qui sanglotent, pendant qu'au dehors le soleil nous jette ses chauds rayons, que la cigale crie aux champs, et que le parfum des trèfles, des lilas et des mils nous arrive de tous côtés, par les portes et les fenêtres grandes ouvertes. J'ai vécu là la plus suave émotion de mes jours. Je connaissais l'histoire de cette maison, de cette école, et de ces gens. Le tableau s'agrandissait de tous mes souvenirs et de toutes mes espérances. Jamais, je vous le jure, je n'ai pénétré plus avant le mystère de la communion des vivants et des morts. L'âme des vieux, premiers défricheurs et premiers colons de *Green Valley,* me hantait. J'avais la vision du hangar plein de grains. Je voyais *Poirier* et *Ménard* s'en revenir, condamnés à la prison. J'assistais à l'offrande généreuse de *Brabant,* qui donne sa maison pour fonder une école. J'entendais ses compatriotes lui répondre: "Fondons une école libre, française et catholique!" Dans le lointain de l'histoire d'Ontario, j'apercevais Lamothe-Cadillac accompagné de quatre familles canadiennes-françaises fondant, vers 1700, le poste de Pontchartrain, sur l'emplacement actuel de la ville de Détroit. Je voyais 37 familles canadiennes-françaises isolées dans la province d'Ontario, quand la France céda sa colonie du Canada aux Anglais, en 1763. J'entendais la voix des vieux missionnaires, *Portier, Hubert* et les autres, prêchant la loyauté à

l'Angleterre, l'attachement à Rome et les souvenirs de France aux enfants de ces familles, perdues au milieu des descendants des Loyalistes anglais et protestants de 1776. Et sous mes yeux, là, apparaissait une gerbe splendide de la récolte vivante issue du prodige des races qui vont chercher dans l'humus des générations mortes la sève qui fait germer, fleurir et mûrir les rejetons se multipliant à l'infini, toujours vivaces, toujours féconds, prospères de plus en plus, et si nombreux, qu'aujourd'hui par milliers on les compte disséminés dans tous les rangs et dans toutes les classes de l'Ontario.

Ce que j'ai dit, je n'en sais rien. Ce que mes compagnons dirent : peu importe. Nos sentiments ne varient pas. Ils s'appellent la fidélité et le devoir. Un grand exemple prêchait. Pouvions-nous ne pas nous en imprégner?

Mais ce que je veux que vous sachiez, pour les répéter aux générations de demain, ce sont les réponses naïves, mais belles, mais généreuses, mais fortes, de quelques-uns de ceux auxquels allèrent, avec l'expression de notre émotion profonde, notre admiration et nos compliments. *Héroux* dans le *Devoir* et *Foisy* au *Droit* les ont déjà notées. Ils me sauront gré, j'en suis sûr, de les rapporter dans cet article-souvenir.

* * *

A l'école de *Green Valley* les petits enfants, comme bien l'on pense, n'ont pas le confort des écoles officielles. Ils sont à l'étroit. La température est capricieuse, et en hiver l'atmosphère ne doit pas être couleur ni senteur de roses. Peu importe. Ces petits sont chez eux et ils sont heureux. Ils aiment *leur* maîtresse et *leur* classe. Ils viennent vers elles avec amour.

Une jeune femme, restée veuve avec six ou sept enfants, confiait à ses voisines: Les enfants ont toujours hâte de partir pour l'école.... Mon aîné dont nous avons souvent besoin était toujours prêt à rester à la maison autrefois. Aujourd'hui il serait impossible de l'y garder, et le samedi, c'est une peine pour tous de ne pas aller à la classe. *Héroux, l'historien de Green Valley,* racontant ce fait, ajoute: "Admirable puissance, merveilleuse douceur de la langue des aïeux sur les lèvres d'une fraternelle institutrice."

—Pourquoi préfères-tu ton école à l'autre? demandai-je à un enfant. *"Parce que chu pas un Ecossais, m'sieu!"* — Tout est là!

Les enfants présentèrent à leur institutrice une adresse dans laquelle ils rappelaient ses sacrifices, et nous renchérissions. Avec candeur, *Florence Quesnel* répondit simplement: "Mais je ne mérite pas tous ces compliments. Il me semble que je n'ai fait que mon devoir. Toute autre à ma place aurait fait la même chose. Pour moi, je sais bien que je resterai toujours catholique et française, mais en est-il de même de ces petits enfants? Le peu de sacrifices que j'ai faits, c'est pour eux que je les ai faits."

Florence Quesnel enseigne à *Green Valley* pour la moitié du salaire qu'elle avait auparavant et qu'elle pourrait gagner n'importe où, à l'heure actuelle.

Les pères de famille sont contents. Ils payent les impôts scolaires décrétés par le gouvernement et ils soutiennent, pour le bénéfice particulier de leurs enfants, de leur foi, de leurs croyances, de leur mentalité catholique et française, l'*Ecole du Sacré Coeur*. Dans leur langage rustique mais sensé: "C'est que, disent-ils, nous voulons finir nos enfants comme nous les avons commencés!" — "Je n'ai encore que neuf enfants", disait Poirier regardant en riant sa femme, pas du tout confuse, bercer le nouveau-né; "ceux-là et les autres seront tous des *Canayens* !"

Les mères sourient. Elles sont robustes, fortes, généreuses et aimantes, les bonnes mères de *Green Valley*. Quand elles songent aux petites familles des autres, surtout, elles rigolent, et rien ne les amuse comme de nous apprendre que la lutte contre leurs mioches est conduite par un vieux garçon écossais.

* * *

Quelle lutte tout de même, ces braves gens soutiennent, et quelle leçon à tirer des exemples qu'ils nous donnent!

Allez toujours, braves gens! Vos noms ne seront peut-être pas tous conservés à l'histoire, mais vous n'ignorez pas que c'est la culture française que vous défendez contre les apaches et les gueux. Cela vous suffit. Et s'il fallait, ici, vous dire un dernier mot d'encouragement, j'ajouterais :

Quand on profite de l'atavisme d'une race qui de tout temps a fait la gloire du monde; quand circule dans nos veines trois cents ans d'hérédité; quand on a grandi suffisamment pour ne pouvoir pas être transplanté sans emporter dans ses racines assez de la terre natale pour faire germer, n'importe où, les fruits de *chez nous*, qu'importe la persécution? Que pourra contre vos enfants la coalition des ministères, des gouvernements, des sans-coeur et des apostats de l'Ontario? Que pourra contre nous tous la prose mensongère de tous les journaux jaunes du monde? La force qui nous soutient est plus puissante que celle qui nous combat. Elle ressemble à l'échelle de Jacob dont une extrémité s'appuyait sur la terre et l'autre dans les cieux.

Joseph GAUVREAU.

A MÉDITER

C'est un crime de lèse-majesté d'abandonner le langage de son pays. (RONSARD)

Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie. (JEAN DORAT)

En toutes matières, langue, religion, propriété ou personne, les sujets britanniques possèdent des droits égaux. (SIR J.-A. MACDONALD)

Jamais nous n'abdiquerons les droits qui nous sont garantis par les traités, les lois et la constitution. (MERCIER)

Tant qu'un peuple n'est envahi que dans son territoire, il n'est que vaincu; mais s'il se laisse envahir dans sa langue, il est fini. (DE BONALD)

Pour moi, je me suis imposé un devoir, je me suis assigné une tâche: c'est de défendre toujours, partout, contre tous, la langue de mon pays, la langue de ma mère-patrie. (N. LEGENDRE)

UN VIEUX GARÇON DÉPAREILLÉ

Abbé Lionel GROULX

Il est un peu solennel, et même, s'il faut l'ajouter, assez *lyreux* dans ses histoires, le vieux notaire Jacquot. C'est égal: il en raconte tout de même de jolies.

"Vous savez, il y a encore du bon monde parmi ces gens-là," me disait-il, un jour que je le taquinais à propos de ses répugnances matrimoniales. Et ce "bon monde" et "ces gens-là", bien entendu, ce sont les célibataires, puisque le vieux notaire en est.

"Entre autres, j'en connais un, continua-t-il, — mais il y en a tout une *trâlée* — qui sera votre homme tout-à-fait; vous allez voir: une vraie figure à encadrer et à mettre dans les histoires!"...

—"Un amour de vieux garçon?" complétai-je. — "Tout juste."

Là-dessus, le vieux notaire mit ses lunettes en barrage sur le front, et me raconta, avec des clignotements d'yeux fins, avec des petites périodes empanachées où passait du Cyrano inconscient, la jolie historiette que voici :

"Je vous l'ai dit : C'est un vieux garçon *dépareillé*. Il avait appris, le pauvre cher homme, par son petit frère, un favori qu'on a placé au *grand collège*, il avait appris que le mot *shed* est un vocable barbare, un intrus qui a supplanté, contre tous les droits, un bon vieux mot de race noble et authentique. Ce vieux garçon, qui est le plus brave des hommes, et qui, tout vieux garçon qu'il est, a pourtant une fiancée, une dame de sa pensée; — ils en ont tous, quoi qu'on dise—une fiancée qui est sa race,sa langue qu'il aime avec toute la chaude tendresse d'un cœur resté neuf, ce vieux garçon, dis-je, prit tout de suite la résolution formidable de ne plus jamais, oh! jamais, laisser passer sur ses lèvres la syllabe anglo-saxonne. Hélas ! il avait compté sans la force de l'habitude, tenace, il faut bien le dire, chez les gens de notre confrérie. A tout moment, à tout bout de champ, comme il disait, le vocable incongru lui revenait. C'était la porte de la

shed qu'il avait oublié de fermer; c'est du bois qu'il allait chercher dans la *shed*; c'est une voiture qu'il avait rentrée dans la *shed*! La *shed* partout, la *shed* toujours! Une obsession, quoi, une vraie *ennuyanterie* ! Résolu d'en finir — nous avons bien quelquefois de ces mouvements héroïques — notre homme décida de combattre son obsession, par une autre obsession. Un matin, après une nuit où sans doute il avait rêvé à sa fiancée, il s'arma d'une broche, la fit rougir aux tisons ardents du poêle, et, sur la porte de la *shed*, dans le bois d'érable créé pour s'incruster de lettres françaises, grave, solennel comme un Phidias burinant sur du granit ou du marbre une inscription immortelle, il traça, en beaux et grands caractères, le mot du parler maternel reconquis sur la langue étrangère."

. . . . . .

Je n'ajoute qu'un mot à l'histoire du père Jacquot. Et ce mot sera pour vous, Messieurs de la Société du Parler français, de la Ligue des Droits du français, et vous aussi, Messieurs de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Je vous en supplie : tâchez d'apprendre le nom de ce vieux garçon vraiment *dépareillé*, pour le jour où désireux de récompenser tous les dévouements, vous commencerez à distribuer des prix de vertu aux célibataires.

Abbé Lionel GROULX.

L'ACTION FRANÇAISE

recueillera pour vous les textes et les faits relatifs à la lutte pour le français.

L'ACTION FRANÇAISE

dira comment on défend sa langue.

Abonnez-vous à l'ACTION FRANÇAISE.
(*Pour détails, voir page* 126.)

NOTRE LANGUE ET NOTRE LITTÉRATURE

Camille ROY, ptre

Notre littérature canadienne peut-elle servir notre langue française?

Evidemment une littérature rend à toute langue dont elle est écrite l'inappréciable service—le service extérieur—de la faire connaître à l'étranger, hors des frontières du pays où on la cultive. Une langue sans littérature est vouée à l'obscurité barbare du peuple qui la parle. La réputation, l'influence, la gloire, voilà donc un incomparable bienfait qu'une langue tient nécessairement de ses œuvres écrites. Il serait oiseux de chercher dans l'histoire les faits qui établissent ce lieu commun.

Notre littérature canadienne peut donc rendre à notre parler ce service extérieur: le faire rayonner au dehors, prolonger au-delà de nos frontières son harmonie. Sans doute, notre langue française n'a pas attendu nos productions littéraires pour se faire connaître, et même pour devenir une langue internationale. Nos livres n'ont pas révélé au monde notre verbe. Les poésies de Ronsard ont précédé de quelques siècles les strophes de Crémazie; et certaines pages apologétiques de Pascal sont certainement antérieures à celles que vient d'écrire Monsieur Routhier. Ni la réputation, ni l'influence, ni la gloire ne manquaient à notre langue avant qu'Etienne Parent se fît journaliste, ou avant que Garneau écrivît notre histoire. Et je crois bien que nos livres n'ont pas augmenté en son intensité artistique l'éclat dont brille devant le monde, et depuis plus de quatre siècles, la langue française.

Mais est-ce à dire que notre littérature canadienne est, à ce point de vue de la notoriété, inutile à notre langue? Non. Elle peut quand même accroître la gloire extérieure du français, puisqu'elle fait mieux connaître son extension géographique, puisqu'elle révèle à plusieurs toute la profondeur avec laquelle notre race a pris racine au Canada, et avec quelle ténacité se perpétue sur nos lèvres et au bout de nos

plumes, le parler des anciens. Et il n'est pas indifférent que ce fait soit plus connu par nos livres, et que par eux il s'affirme avec éloquence. N'y a-t-il pas encore des peuples que l'on croit n'être pas barbares, bien qu'ils vivent autour des Grands Lacs, et qui ignorent que notre parler soit celui de France, et qui croient que nous nous servons pour truchement de nos naïves pensées, d'un patois laurentien, inconnu encore des lexicographes, et qu'ils ont appelé le "Canadian patois"?

* * *

Mais ce service extérieur n'est pas le seul, ni le plus considérable dont une langue soit redevable à sa littérature. La littérature a pour premier effet, et indépendamment de ses succès de propagande, de mettre en valeur les éléments dont une langue est faite, mots, locutions, syntaxe, de les faire se rencontrer, se coordonner, se construire selon les lois propres à chaque langue, et de créer en quelque sorte les formes les plus heureuses par lesquelles puisse s'exprimer l'âme d'un peuple. Ce n'est pas dans la conversation banale et quotidienne, c'est dans le livre, c'est dans l'œuvre d'art qu'une langue atteint sa plus haute valeur d'expression. Evidemment, il ne s'agit pas ici d'un vain jeu de mots juxtaposés pour l'harmonie, et dont l'emploi serait principalement de satisfaire l'oreille: les Isocrates et les Balzacs resteront toujours des représentants secondaires de leur langue et de leur littérature, encore que Balzac et Isocrate aient été nécessaires, comme le seront toujours, pour enseigner à tourner des périodes, les professeurs de rhétorique. Nous voulons plutôt parler de l'heureuse rencontre des idées et des mots, des idées les plus hautes ou les plus profondes s'exprimant par les mots les plus justes, les plus clairs, les plus forts et les plus doux; nous voulons rappeler l'alliance incomparable, unique, des idées et des mots qui ont fait la littérature française, et qui honorent à jamais notre langue.

Mais, ici encore, l'on pourra faire observer que nous arrivons bien tard, nous, Canadiens, et que peut-être même les plus grands chefs-d'œuvre dont soient capables notre langue et notre esprit ont été faits. Notre littérature peut-elle

donc encore, à cet autre point de vue, servir la langue française? Nous pensons bien que oui.

Et d'abord, qui pourrait empêcher un Canadien qui aurait du génie et de la science, et qui connaîtrait à fond sa langue, d'écrire le plus beau livre français qui puisse être conçu? Est-il bien sûr que ce livre n'est pas encore à faire? Et n'a-t-on pas remarqué que ce sont justement des coloniaux, ou tout au moins des écrivains nés aux colonies, Heredia et Leconte de Lisle qui ont écrit, au dix-neuvième siècle, quelques-uns des plus beaux vers français?

Mais quand bien même nos prosateurs et nos poètes n'écriraient pas la plus belle phrase ou la plus belle strophe qu'attend peut-être encore la langue française, n'auront-ils pas rendu à notre langue un service évident, si par leurs œuvres saines, correctes, soignées, ils contribuent à maintenir ses traditions artistiques, et lui conservent jusqu'en notre pays la beauté de ses lignes, l'éclat ferme de son métal, la variété harmonieuse de ses couleurs? Et si l'on conteste que nos livres puissent rivaliser avec ceux de France, si l'on prétend—avec quelque raison—que notre langue du Canada est moins souple, moins nuancée, et plus pesante que celle que l'on écrit à Paris, qu'elle se meut un peu plus difficilement à travers les formes anciennes de notre vocabulaire ou de notre syntaxe, si l'on estime, en un mot, que notre littérature canadienne est artistiquement inférieure à la française, n'a-t-elle pas alors, et pour toutes ces raisons elles-mêmes, et en notre pays, une mission très spéciale à remplir, et une œuvre particulièrement bienfaisante à faire? N'est-ce pas elle qui doit par tous ses moyens de publicité et de propagande contribuer à l'enrichissement de notre vocabulaire, à l'assouplissement de notre phrase, au progrès de notre langue? Plus se multiplieront parmi nous les écrivains qui s'appliqueront à faire œuvre d'artiste, et plus notre langue littéraire s'enrichira de formes variées, plus elle s'affinera, plus elle rendra le son clair, harmonieux du verbe français. Il n'est pas étonnant que notre langue soit relativement pauvre, quand on connaît son histoire en ce pays, quand on sait de quelles sources d'alimentation on l'a privée, et de quels moyens insuffisants on a disposé pour en développer la valeur. Le rameau trop

tôt détaché de l'arbre a manqué de sève nourricière. Nul doute que cette langue canadienne—supérieure déjà aujourd'hui à celle que l'on écrivait en 1830 dans les recueils de Michel Bibaud—reconquerra toutes les énergies et toutes les grâces de sa nature par l'effort constant et multiplié de ses écrivains. Il ne nous suffira pas, pour perfectionner cette langue littéraire, de lire d'excellents livres français: il faudra tâcher d'en écrire nous-mêmes. En bonne pédagogie, les lectures ne servent pas beaucoup à la formation artistique, si l'on n'a pas soin d'y ajouter le principal exercice, qui est la composition personnelle.

* * *

Loin de moi la pensée d'insinuer que notre langue française du Canada, notre langue populaire, est de qualité inférieure, et qu'elle mérite la dédaigneuse pitié dont l'accablent certains voisins ignares. J'affirmerais plutôt que nos gens du peuple, dans l'ensemble de nos paroisses rurales, parlent un français meilleur que celui que l'on entend dans maintes provinces de France. Ce n'est pas la langue populaire qui a le plus pâti de l'insuffisance de nos moyens de développement français, c'est plutôt notre langue littéraire, la langue de nos gens instruits; c'est elle qui, en général, s'est quelque peu alourdie, qui manque de vocables, et qui a laissé se nouer les articulations de la phrase; c'est donc à elle surtout qu'une littérature canadienne laborieuse peut être utile.

Il ne s'agit pas, d'ailleurs, de refaire ici une langue qui soit en tous points semblable à celle de France. Il est même désirable que notre langue française du Canada se distingue en certaines formes et en certains tours de la langue de Paris ou de Marseille. Nous avons des archaïsmes charmants qui n'ont plus cours là-bas et qu'il faut garder, précieux comme de vieilles monnaies qui portent encore l'effigie de la France ancienne; nous avons des néologismes, que notre vie très spéciale a créés, et qui expriment des choses de chez nous: il est à propos de leur donner ample circulation, et d'enregistrer soigneusement dans nos livres ces vocables que le bon usage a inventés et consacrés.

Quels services notre littérature ne pourrait-elle pas ici rendre à notre langue! Sans doute, ce ne sont pas les écri-

vains qui font les mots et qui les imposent; trop d'expériences fâcheuses, depuis la Renaissance, leur ont appris à être prudents! Mais ils peuvent du moins prendre aux lèvres du peuple ces mots savoureux ou pittoresques qui expriment de façon si juste sa pensée ou sa vie, qui peignent si admirablement les objets ou les mœurs, et leur donner dans la littérature écrite cette consécration spéciale qui les anoblit, et les élève à la vie et à la dignité de l'art. A ce point de vue, nos livres ont déjà été secourables à notre langue populaire. Il faut louer de Gaspé, Gérin-Lajoie, l'abbé Casgrain, Joseph-Charles Taché, et combien d'autres d'avoir fait effort pour reconstituer, dans leurs romans ou dans leurs récits, le parler des gens de chez nous, d'avoir consigné pour des générations prochaines déjà oublieuses, des mots qu'il ne fallait pas perdre. Les *Anciens Canadiens, Jean Rivard, Forestiers et Voyageurs,* et combien d'autres pages depuis les récits de M. Pamphile LeMay jusqu'au *Chez nous* de M. Adjutor Rivard, sont des œuvres précieuses pour notre langue autant que pour notre littérature, et qui contribuent à fixer dans la matière solide de l'œuvre d'art les formes changeantes et fuyantes du verbe populaire. De tels livres nationalisent à la fois notre parler et notre littérature: ils sont deux fois utiles.

* * *

Ajouterai-je, enfin, que notre littérature peut aussi rendre à la langue française du Canada un autre service, qui est de la défendre ?

Depuis plus de trois cents ans qu'elle est parlée dans ce pays, il se trouve encore des gens qui lui contestent ses plus légitimes libertés, et qui, au mépris de tous les droits naturels, historiques, constitutionnels, cherchent à circonscrire le plus possible son action et son influence. Nos livres, pour cette seule raison qu'ils seront nombreux, bien faits, de haute valeur, rendront témoignage, auprès de ceux qui ne nous entendent pas parler ou qui ne nous connaissent pas assez, de la qualité de nos mots, et aussi de l'irrésistible force de notre génie. D'autre part, nos livres pourront eux-mêmes publier, faire valoir les titres indiscutables de notre langue française, et construire les plaidoyers qui fortifieront sa cause.

Tel a toujours été, d'ailleurs le rôle traditionnel de nos lettres canadiennes. C'est pour défendre le parler français que notre éloquence parlementaire a essayé ses premiers discours, en 1792, quand Richardson proposait dans la première séance du premier parlement l'abolition de notre langue. En 1806, le *Canadien* a été fondé pour lutter contre les empiètements des bureaucrates et des "chouayens", et quand Etienne Parent le ressuscita en 1831, il lui donna pour mot d'ordre la fameuse devise: "Nos Institutions, Notre Langue, Nos Lois". Plus tard, après 1840, après l'Acte d'Union qui décrétait brutalement la radiation du français de tous nos débats et documents officiels, c'est encore notre éloquence politique qui se fit secourable, et Lafontaine voulut prononcer en Chambre, dans sa langue méconnue et ostracisée, son premier discours. L'éloquence canadienne s'est toujours empressée de défendre notre langue, comme un bien essentiel, comme l'instrument merveilleux et nécessaire de notre vie nationale. On a souvent reproché à notre éloquence patriotique ses harangues vaines et solennelles; ces reproches ont pu être mérités surtout par nos orateurs du 24 juin: encore faut-il ajouter que leur éloquence a été plus souvent banale qu'inutile. Cette éloquence patriotique s'est, d'ailleurs, relevée plus d'une fois en de vigoureux accents dont l'écho n'est pas perdu. On relira toujours avec profit les discours que prononçaient en 1912, à l'occasion du premier Congrès de la langue française, nos meilleurs orateurs canadiens, et ceux-là aussi qui furent prononcés, il y a quelque mois, au parlement fédéral d'Ottawa.

D'autre part, n'est-ce pas un plaidoyer toujours renouvelé en faveur des droits du français, que tous ces livres qui racontent l'histoire de notre race, ou son action civilisatrice sur ce continent? Ces œuvres de Garneau, Ferland, Casgrain, pour ne parler ici que des historiens disparus, constituent un fond solide, et comme un terrain sacré sur lequel peuvent s'édifier avec assurance nos revendications. Et que d'autres livres où sont accumulées les preuves historiques ou morales de notre droit à la vie française! Je ne veux signaler que l'un des derniers, mais le plus complet qui ait jamais paru, le volume des *Mémoires* de l'inoubliable Congrès de 1912. Ces

Mémoires, avec le Compte rendu du Congrès, sont le livre d'or de la langue française au Canada.

* * *

Faisons donc ici une bonne littérature canadienne; et cette littérature sera le prolongement nécessaire des vertus de notre langue française, et elle en sera aussi comme un rempart solide et respecté. Faisons cette littérature aussi nationale que possible, c'est-à-dire aussi chargée que possible des choses et des pensées et des sentiments de chez nous, et elle portera ainsi au grand jour, en plein soleil, la fleur de notre vie; faisons-la aussi artistique que possible, et elle montrera que notre parler n'est pas celui de colons barbares, mais qu'il est plein des harmonies de la plus belle langue du monde; faisons-la militante, appliquée à défendre la verbe gardien de la foi, et elle s'érigera jusqu'à la hauteur du plus généreux apostolat.

CAMILLE ROY, Ptre.

AVEZ-VOUS VU les bloc-notes que publie la Ligue des Droits du français? Admirables, ni plus ni moins! Cinquante petites feuilles où se lit cette simple phrase : "Notre maison étant une maison canadienne-française, nous vous prions de vouloir bien nous adresser des factures rédigées en français." On signe et on envoie cela simplement avec la facture anglaise retournée. Pas nécessaire de prendre une feuille de papier, de chercher sa phrase, etc., tout est fait.

Et c'est imprimé s'il vous plaît! Qu'il le veuille ou non, le fournisseur qui reçoit cette note est obligé de la prendre au sérieux. Elle produit un effet merveilleux, comme l'ont constaté tous ceux qui s'en sont servis.

Un bloc-notes de cinquante feuilles pour dix sous ; vraiment, c'est pour rien, et personne ne peut s'en passer.

Dans la forge du Boche

VON ONTARIOW—Je casse mes marteaux et j'écrase mon enclume, mais la maudite noix n'ouvre pas. Si je l'avais sue si dure que ça, je l'aurais laissée tranquille !

(*Le NATIONALISTE du 23 avril 1916*)

AU TABLEAU D'HONNEUR

La législature de la province de Québec, on le sait, a spécialement autorisé les commissions scolaires à souscrire pour des œuvres patriotiques, scolaires, etc.

Plusieurs commissions ont profité de cette loi pour souscrire au fonds de défense des écoles bilingues de l'Ontario. Nous sommes heureux de les porter à ce tableau d'honneur, mais nous regrettons d'avoir à clore cette liste au 15 octobre 1916 et d'omettre aussi, probablement, quelques commissions dont le nom n'a pas paru dans les journaux, ou nous a échappé. Nous serons heureux de rectifier dans l'*Action française* ces erreurs possibles.

Voici, telle quelle, la liste que nous avons pu constituer, avec le chiffre des souscriptions :

Commissions scolaires de : Montréal, $5,000; Saint-Clément de Beauharnois, $10; Saint-Joseph de Bordeaux, $50; Saint-Didace, $25; Banlieue des Trois-Rivières, $20; Saint-Augustin de Woburn, $25; Hull, $100; Saint-Casimir, $25; Chutes Shawinigan, $100; Saint-Geneviève de Jacques-Cartier, $50; Lachine, $100; Montréal-est, $10; Sainte-Madeleine d'Outremont, $10; Saint-Léonard de Port-Maurice, $1; Côte Saint-Antoine, Sainte-Dorothée, $1; Saint-Marc, $4; Saint-Canut, $5; Saint-Enfant-Jésus, Montréal, $100; Saint-Lambert, (deuxième versement), $10; Saint-Léon de Westmount, $250; Très Saint-Sacrement de Lachine, $50; Youville, $100; Verdun, $50; Iberville, $50; Notre-Dame de Stanbridge, $30; Leclercville, $10; Saint-Louis de Courville, $10; Notre-Dame de Granby, $200; Saint-Enfant-Jésus de Montréal (deuxième versement) $100; Sainte-Madeleine d'Outremont (deuxième versement) $100; Saint-Ephrem d'Upton, $40; Frampton-ouest (Dorchester), $20; Marieville, $25; Saint-Cajetan d'Armagh, $100; Willow Bunch, Sask., $100; Saint-Anne de Beaupré,

$50; Saint-Sixte, $25; Ville Saint-Laurent, $50; la Baie du Febvre, $80; La Providence de Saint-Hyacinthe, $25; Bryson, $5; Pointe-aux-Trembles, $200; Saint-Jacques l'Achigan, $10; Giffard, $20; Sherbrooke, $500; Saint-Octave de Dosquet, $5; Grand'Mère, $100; Saint-Camille de Wolfe, $30; Sillery, $100; Beauport, $25; Ville Saint-Jean, $100; Lachine (deuxième versement), $50; Ville de la Longue-Pointe, $150; Ville Saint-Lambert, $10; Saint-Laurent (et cercle Saint-Laurent de l'A. C. J. C.,) $75; Saint-Ubald, $25; Saint-Herménégilde, $25; Saint-Rémi, $50; Saint-Charles (Bas du Sault), $100; Lac Sainte-Marie, $10; Bromptonville, $100; Brompton, $50; l'Ile Perrot, $30; Saint-Flavien, (Lotbinière), $30; Sault-au-Récollet, $200; Waterloo, $70; Saint-Germain de Grantham, $25; Saint-Vincent de Paul, $30; Bas de la Petite Côte de Sainte-Rose, $5; Ville-Marie, $70; Lorrainville, $25; Fraserville, $100; Saint-Yvon (Gaspé), $10; Saint-Euphémie, $15; Saint-Louis de Gonzague, $5; Côte des Neiges, $25; Ely-nord, $50; Saint-Joseph de Lévis, $15; partie est de Lauzon, $20; Saint-Henri, $100; Sainte-Rose de Watford, $12; Saint-Georges d'Henryville, $15; Notre-Dame de la Victoire (Lévis), $15; Saint-Prosper (Dorchester), $25; Présentation de la Sainte-Vierge (Dorval), $50; Deschambault, $15; Saint-Athanase d'Iberville, $25; Saint-Simon de Bagot, $100; l'Ile Bizard, $20; Stanbridge-est, $10; Saint-Zotique, Soulanges, $7; Saint-Aimé, $10; Sainte-Cécile de Masham, $10; Richmond, $100; Saint-Jean Berchmans, $25; Saint-Joseph de Viel, $13; Lac Noir (Mégantic), $20.

On voit qu'une ou deux commissions étrangères à la province se sont aussi inscrites dans cette souscription.

La liste reste ouverte. Nous la complèterons avec le plus grand plaisir, par la réparation des omissions et l'inscription des souscriptions nouvelles, dans les livraisons mensuelles de l'*Action française.*

Nous savons quels sont nos droits, et quand vient le temps de les affirmer, nous les affirmons. (Mgr Langevin)

LA LUTTE DU FRANÇAIS AU MANITOBA

Par Hector HÉROUX

—Et votre groupe manitobain? Vivra-t-il?

—Oh! notre sort vous donne des inquiétudes; vous doutez de notre avenir. Et pourquoi?

—Votre chef, Mgr Langevin, est mort. Son diocèse a été divisé. L'enseignement bilingue a été aboli dans votre province.

—Et puis ?

Mgr Langevin est mort et son diocèse a été divisé; mais Mgr Béliveau demeure et nous avons trouvé en lui un nouveau chef. Nous formons soixante-douze pour cent de la population de son archidiocèse. Ce chiffre n'inclut pas les Belges. Dans le diocèse de Winnipeg, nous sommes moins nombreux que les Polonais, mais nous le sommes plus que les Irlandais. Et dans un avenir qui n'est pas éloigné nous y constituerons le groupe ethnique le plus important. Ce diocèse de Winnipeg comprend, à l'heure actuelle, vingt et une paroisses françaises contre six paroisses anglaises. Et dans tout le Manitoba, nous sommes plus de trente deux mille Canadiens-français. Plus des quatre cinquièmes vivent à la campagne. Nos paroisses sont fortement organisées et constituent chacune un boulevard français inaccessible aux Anglais.

* * *

—Très bien; vous êtes nombreux et avez de fortes paroisses, mais que ne nous parlez-vous de vos écoles ?

—Nous y venons.

Jusqu'au printemps dernier, l'article 258 de notre loi scolaire nous garantissait l'enseignement bilingue. Nos législateurs l'ont aboli et notre programme scolaire fait maintenant table rase de tout enseignement français. Si, il per-

met l'étude de notre langue aux élèves des "grades" 9 et 10. Ce privilège est aussi accordé à la langue allemande.

—Dans de semblables conditions, vous croyez pouvoir demeurer Français ?

—Oui. Et voici pourquoi :

Avant que fut définitivement votée et sanctionnée l'abolition de l'enseignement bilingue, nous décidions, le 25 février dernier, au cours d'une grande assemblée, de fonder une Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba.

Notre association comprend un "comité général", un "comité exécutif", des "groupes locaux". Ce n'est pas une copie de celle de nos frères de la Saskatchewan, pas plus que de celle de nos frères de l'Ontario. Elle tient le milieu entre les deux.

Notre association tint son premier congrès les 27 et 28 juin. Tous les groupes français de la province y avaient délégué des représentants. La plupart des séances furent secrètes. Il n'y eut aucune divergence d'opinion sur le mode de résistance à adopter.

Des soixante-quatre cercles locaux possibles au Manitoba, cinquante-sept ont déjà été organisés. Les sept autres le seront bientôt.

Comité général, comité exécutif et groupes locaux existent. Bientôt, nous aurons un secrétariat permanent.

Mais le fonctionnement d'un pareil organisme requiert des fonds. De plus, il est fort probable que l'Association devra venir au secours des paroisses françaises qui débutent et n'ont guère de ressources.

Ce fonds est déjà créé; il est né de l'enthousiasme de la première heure. Mais il lui faut être permanent. Il le sera grâce à une souscription mensuelle des groupes locaux. Chaque membre a le droit de déterminer le chiffre de son obole à la défense de la langue française au Manitoba. Ces contributions mensuelles seront perçues par le trésorier du groupe local, qui, lui, les transmettra au trésorier de l'Association.

Outre que ce mode de contribution mensuelle créé à l'Association un fonds permanent, il a de plus l'immense avantage de posséder une grande valeur éducative. Chaque fois que le membre d'un groupe local donnera au trésorier sa

contribution mensuelle, il devra nécessairement se souvenir qu'il donne cet argent pour la défense de la langue française. Et il ne saura faire autrement que d'aimer tendrement une cause pour laquelle il fait d'aussi fréquents sacrifices.

Nous avons peu discuté; nous n'avons guère manifesté. Notre congrès des 27 et 28 juin fut une réunion d'hommes sérieux, comprenant la gravité des problèmes qu'ils traitaient. Leur travail et leurs délibérations nous ont donné une solide organisation qui partout fera face à l'adversaire.

* * *

Nous sommes maintenant aux premiers jours de septembre. Nos écoles sont ouvertes depuis quinze jours. Non seulement l'article 258, nous garantissant l'enseignement bilingue, a été aboli, mais le programme scolaire fait table rase de tout enseignement français. Comme nous l'avons dit auparavant, il en permet l'enseignement, absolument comme de l'allemand, dans les "grades" 9 et 10. Seulement... ce programme inique est demeuré lettre morte pour nos commissions scolaires et nos instituteurs et institutrices. L'an dernier, nous enseignions le français dans nos écoles; nous n'y avons, cette année, rien changé.

* * *

Lors de notre congrès, Sa Grandeur Monseigneur Béliveau disait à nos persécuteurs : "Notre décision est prise et irrévocablement. Nous resterons sur nos positions jusqu'à la mort". "Cramponnons-nous au système actuel, nous disait, dans ce même congrès, notre président, l'honorable juge Prendergast, enseignons le français envers et contre tous, ne reculons pas d'un pouce."

Ces conseils ont été fidèlement suivis. Nous avons le ferme espoir qu'ils le seront dans l'avenir.

* * *

Français, nous sommes ; Français, nous demeurerons. Nous tenons des positions dont ne peut nous déloger aucun gouvernement. Nous avons enterré Greenway; nous enterrons Norris... et tous ceux qui marcheront dans la même voie.

Hector HEROUX.

NOTRE RÔLE

Par FADETTE

La persécution en Ontario a remué toutes les consciences et un malaise a saisi même les optimistes béats qui sont toujours pour le "laisser faire, ça s'arrangera!"

Le temps de ' laisser faire ' a trop duré, maintenant nous agissons, et chacun doit le faire suivant les moyens dont il dispose.

Nous dormions, paisibles, dans la certitude de nos droits conquis pour toujours... C'était une illusion: la liberté, comme l'amour, est une conquête perpétuelle.

Nous dormions et la lutte était commencée, mais nous refusions de croire qu'elle était sérieuse et que des Anglais qui prétendent au bon sens étaient résolus "d'en finir avec le français" dans l'Ontario!

En finir avec le français! Quels vains mots!

Mais ces mots ont mis en branle la cloche du réveil, et les manifestations d'une vie nationale plus ardente se succèdent un peu partout et elles sont rassurantes: comprendre ce qui nous menace, c'est accepter la lutte et notre histoire prouve que nous savons lutter.

Dans cette grande résistance, les femmes ont un rôle d'une importance capitale et toutes ne s'en rendent peut-être pas bien compte. Toutes ne sont pas des héroïnes d'Ontario, ni là, ni ici, hélas! — La maternité nous donne tant d'influence sur les générations futures que nos erreurs de jugement, nos négligences et nos ignorances auront peut-être une portée plus considérable que celles des hommes. — L'âme de nos petits enfants est à nous: nous la faisons à notre gré, et suivant que nous avons un idéal élevé ou aucune valeur morale notre enfant sera un *homme* ou un polichinelle au service des tireurs de ficelles.

Mais ce petit homme, il importe d'en faire un Canadien-français, fier de ses origines et qui mette toujours ses droits

sacrés au-dessus de ses petits intérêts. Et c'est à la mère de le pénétrer de cette fierté et de ce courage.

C'est facile si elle est intelligente et si elle a l'âme française. A sa portée, elle a notre histoire, notre belle histoire qui ressemble à un conte de fées et à une légende de chevalerie, et son petit enfant, avide de merveilleux, ne se lassera pas de l'écouter lorsqu'elle lui racontera les belles histoires:

Le départ audacieux de Jacques Cartier et de ses compagnons, le long voyage dans les bateaux à voile, sur l'immensité de l'océan inconnu, leur arrivée, la prise de possession, par ces braves, pour leur roi, du grand pays, couvert de forêts remplies de bêtes féroces et de sauvages plus féroces encore.

Et la colonisation dans les misères et les luttes contre les êtres méchants et les choses cruelles. Rien ne les rebute, et le succès vient.

Elle lui expliquera les difficultés du travail matériel et la grandeur de l'autre travail: cet apostolat des missionnaires et des colons pour adoucir ces âmes primitives et leur faire connaître Dieu et la civilisation.

Elle lui décrira le vieux Québec, les fortifications grossières d'abord, puis les autres qu'il peut voir encore, et dans cet ancien Québec, elle lui fera voir les braves soldats français, les seigneurs, les belles dames, les fêtes, le Canada qui grandit, le succès et la gloire des premières luttes, puis les jours sombres, la séparation d'avec la France, la colonie manquant d'armes, d'argent, de soldats, et se défendant avec tant de bravoure. Le récit des dernières grandes batailles, la mort des héros, la cession du pays aux Anglais, il faut lui dire tout cela, et puis, que rien n'était fini, puis qu'une autre lutte allait commencer, celle qu'il faut reprendre et continuer, nous! Comme il comprendra, le petit, si on lui raconte que les Anglais voulaient faire des Anglais de tous ces petits Français; qu'ils contrariaient l'enseignement du français dans les écoles, que pendant trente ans, ils proscrivirent l'entrée des livres français dans le pays. Mais bah! les curés dans leurs églises, les grandes dames dans leurs manoirs, les mamans dans leurs maisons, ne se laissaient pas déranger pour si peu, et non seulement les petits Français apprenaient le français, mais ils refusaient de dire un mot anglais, et ils inventaient des mots

nouveaux en faisant d'étranges traductions de mots anglais, plutôt que de les dire en anglais.

C'était le temps où les Canadiens ne portaient que de grosses étoffes tissées par leurs femmes plutôt que d'acheter des *tweeds* anglais, et où ils buvaient des tisanes, du café d'orge, et ne se servaient que de sucre d'érable, plutôt que d'acheter du thé anglais, du sucre anglais et du café anglais.

Et après beaucoup de misères et de persécutions, arrive la révolte armée et malheureuse, puis la révolte pacifique et efficace. Et maintenant les Anglais veulent reprendre ce qu'ils ont accordé à la tenacité et à l'habileté de nos pères, et il faut conserver à tout prix ce qui a coûté si cher, ce que nous aimons tant, notre langue et notre âme française.

Je vous assure qu'un enfant qui apprend l'histoire ainsi la porte écrite dans son coeur et qu'il ne consentira jamais à s'incliner devant les injustices et les tyrannies!

Et pendant que les âmes d'enfants, façonnées par les mères canadiennes, deviennent une force immense et irrésistible, quel bien les femmes renseignées et convaincues peuvent faire à la cause qu'elles prennent à coeur. Leur enthousiasme, leur faculté d'idéaliser et de faire intervenir le sentiment en font des apôtres irrésistibles. Alors qu'elles parlent, qu'elles persuadent, qu'elles fassent refleurir les bonnes traditions françaises reculées peu à peu par l'envahissement de l'anglomanie.

Notre vie nationale est en jeu; maintenant comme autrefois, c'est à nous de garder notre trésor!

Il y a mille manières de servir une cause: cela dépend de la place que l'on fait à la pensée et de la qualité de celle qui nous guide. Même dans la poursuite du bien, cette pensée peut être médiocre ou forte, étroite ou grande.

Que la nôtre s'élève haute et noble et tous nos actes s'en ressentiront. Qu'elle plane au-dessus des haines et des animosités: réclamons ce qui nous appartient, mais ne soyons jamais injustes, mesquines et violentes.

J'ai entendu une Canadienne-française parler d'une façon insultante à une Anglaise de Montréal, et lui reprpcher avec âpreté les fautes des gouvernants d'Ontario. La dame anglaise, tout ébahie, ignorante peut-être de la question, trop bien élevée pour répondre sur le même ton à une attaque in-

justifiée, a levé les épaules et s'est tue. Pensez-vous qu'elle a pris là une belle opinion de l'éducation et du jugement des femmes canadiennes-françaises?

Cette dame enragée a provoqué un dédain qu'elle méritait richement, mais la cause a souffert de son ineptie et c'est dommage.

Ayons l'âme ardente et la parole modérée. La colère et l'indignation peuvent parfois convenir à l'homme, mais la femme, sous l'empire des sentiments violents de haine et de rancune, devient facilement grotesque.

Soyons bonnes toujours, c'est la vocation et la fin de nos âmes de femmes!

FADETTE.

LE CERCLE CATHOLIQUE DES VOYAGEURS DE COMMERCE, non content d'avoir souscrit $100.00 *au fonds de secours des blessés de l'Ontario et d'être intervenu plusieurs fois pour faire respecter les droits de notre langue, a décidé de commencer une vigoureuse campagne pour l'usage du français au téléphone, sur les factures des maisons de commerce, sur les menus d'hôtel, dans les trains, etc.*

Bravo, les voyageurs! L'influence dont ces hommes disposent peut être décisive dans une telle question. Qu'ils ne craignent pas de l'exercer partout et toujours, et la situation intolérable faite à notre langue, au pays, va rapidement changer.

AU TELEPHONE, demandez toujours le numéro en français. Ordinairement vous serez servi aussi bien. Mais supposons que cela vous fasse perdre quelquefois cinq à dix minutes, ces cinq à dix minutes représentent des années et des années pour la langue française, elles contribuent à lui assurer une survivance éternelle en terre canadienne. Cela n'en vaut-il pas la peine?

NOTRE TITRE HISTORIQUE

Par Thomas CHAPAIS

Dans toute la controverse au sujet de la question bilingue, il y a un argument sur lequel on ne saurait trop souvent revenir, surtout lorsqu'on discute avec des concitoyens d'origine étrangère à la nôtre. C'est l'argument historique.

Périodiquement, dans certains journaux d'Ontario, on répète cette antienne : "Ce pays est un pays britannique, c'est la langue anglaise qui doit y prévaloir." A cela nous devons répondre inlassablement : "Oui, sans aucun doute, ce pays est un pays britannique. Mais il a été découvert, christianisé, civilisé, fertilisé, par des Français. Pendant un siècle et demi il a été une colonie française. Un petit peuple d'origine, de langue et de mentalité françaises s'y est établi, s'y est implanté avec ses institutions et ses mœurs. Lorsque les décrets providentiels ont voulu que le Canada changeât d'allégeance et devint colonie anglaise, ce peuple a continué de croître, sous le nouveau régime, de se développer, de progresser. Il a projeté au loin ses rameaux. Aujourd'hui, dans la Confédération canadienne, c'est lui qui possède la plus longue histoire, et les traditions les plus anciennes. Il est ici depuis trois siècles, et de l'Atlantique aux Montagnes Rocheuses, il a arrosé notre sol du plus pur de son sang. Ce serait donc une moquerie que de prétendre le traiter comme une race étrangère. Aucune race, au Canada, ne possède de titres antérieurs et supérieurs aux siens. Maintenant que demandons-nous? Nous ne prétendons pas que, dans les provinces où l'immense majorité est anglaise, notre langue doive prédominer. Nous demandons simplement la faculté de faire enseigner efficacement à nos enfants, dans les écoles bâties et soutenues par notre argent, la langue française, la langue de nos aïeux, la langue des découvreurs, des explorateurs, des évangélisateurs, des civilisateurs de ce pays, la langue de Champlain, de Laval, de Talon, de Marquette, de Marie de

l'Incarnation, de Frontenac et de Montcalm. Est-ce là un privilège exorbitant? L'usage du français comme intermédiaire d'instruction, pendant trois ou quatre années du cours primaire, et l'enseignement du français comme matière de classe, pendant deux heures chaque jour, aux petits Canadiens-français d'Ontario et de l'Ouest, n'empêchera assurément pas ce pays de rester un pays britannique, et ne causera certainement aucun tort à nos concitoyens d'origine anglaise, écossaise ou irlandaise. Alors pourquoi refuser cet acte de justice?"

Nous ne croyons pas qu'aucun de nos concitoyens anglais intelligents et éclairés puisse contester le bien fondé de cet argument. Cela est si raisonnable et si équitable. En vertu de quel droit nierait-on aux descendants des fondateurs du Canada, de ceux qui l'ont arraché à la barbarie et conquis à la civilisation chrétienne, la liberté de faire enseigner aussi parfaitement que possible à leurs enfants leur langue maternelle?

Des esprits étroits disent : "La langue anglaise doit être la seule reconnue au Canada, parce qu'elle est la langue de l'empire dont le Canada relève." C'est notre histoire qui leur répond; notre histoire où le dualisme des races est affirmé incessamment, et où le fait du bilinguisme est signalé dans d'innombrables pages.

Ceux de nos adversaires qui affichent la prétention de supprimer le français au Canada, s'insurgent tout simplement contre notre histoire. Or on se cabre vainement contre l'histoire. On ne peut ni la supprimer, ni la mutiler, ni la démentir. Elle est indestructible et péremptoire.

Les unitaires, les fusionnistes, les assimilateurs à outrance peuvent bien répéter tant qu'ils voudront que l'unité de race et de langue est l'idéal pour un pays qui aspire à être grand et fort. Sans perdre notre temps à discuter leurs théories trop absolues, et contredites par de nombreux exemples, nous pouvons nous borner à leur répondre qu'il est oiseux de soulever ici cette question, puisque le fait canadien c'est le dualisme de race et de langue. Qu'ils regrettent cet état de choses, qu'ils s'en affligent, qu'ils s'en irritent: libre à eux!

Mais ils devraient avoir la sagesse de comprendre qu'ils sont impuissants à l'effacer. Un fait est un fait.

Le fait ontarien, — si nous voulons particulariser — c'est l'existence de deux cent mille Canadiens français dans cette province. En vertu du droit historique, — sans parler du droit naturel et du droit politique — ils réclament la liberté de faire enseigner à leurs enfants, dans leurs écoles, la langue de leurs ancêtres, en même temps que la langue anglaise dont ils comprennent l'importance, au milieu d'une population dont l'immense majorité ne parle que l'anglais. Comment peut-il se faire que des hommes politiques avisés ne comprennent pas l'énormité qu'ils commettent en contestant cette liberté?

Je sais bien qu'ils prétendent ne vouloir que réglementer l'enseignement du français. Mais si en le règlementant ils l'entravent, ils le rendent inefficace, ils le paralysent, le résultat n'est-il pas le même? Les autorités pédagogiques s'accordent à affirmer que telle est la conséquence de la règlementation contre laquelle luttent nos compatriotes. Nous sommes donc justifiables de dire que les gouvernants d'Ontario violent le droit.

Si ce n'est qu'une question de plus ou de moins, pourquoi ne font-ils pas ce que devrait invariablement faire, en pareil cas, tout pouvoir fort et sûr de lui-même? Pourquoi n'accordent-ils pas la mesure large, comme nous le faisons dans la province de Québec envers la minorité anglaise?

Nous ignorons ce que vont décider les lords du Comité judiciaire du Conseil privé, quant au côté constitutionnel de la question. Si le jugement déclare que le règlement ontarien est "ultra vires", nous formulons l'espoir que le gouvernement de Toronto aura la loyauté de s'y soumettre. Mais si la décision était défavorable aux prétentions des avocats de la minorité, — ce qui est fort possible —, celle-ci n'en conserverait pas moins une position inattaquable sur le terrain du droit historique, et le gouvernement de Toronto se ferait honneur en le reconnaissant, et en amendant ses règlements, nonobstant l'arrêt qui le déclarerait libre de ne pas le faire en vertu de la constitution.

Saint-Denis, 3 août 1916. **THOMAS CHAPAIS.**

LA FÉDÉRATION FRANCO-AMÉRICAINE

Nos compatriotes des Etats-Unis sont actuellement à étudier un projet de fédération de leurs sociétés nationales.

A une première réunion tenue le 25 septembre, et à laquelle assistaient des représentants de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, de l'Association canado-américaine, des Forestiers franco-américains, de l'Ordre des Chevaliers Jacques-Cartier d'Amérique et de la Brigade des Volontaires franco-américains, on a unanimement décidé " de fonder une fédération des sociétés catholiques et de langue française, recrutant des membres aux Etats-Unis ".

Et l'on a assigné à la future fédération les buts suivants :

(a) De cimenter les liens de fraternité si nécessaires entre les sociétés de langue française aux Etats-Unis ;

(b) De préparer des relations sympathiques avec les autres sociétés catholiques afin de rendre plus efficaces nos efforts communs pour la protection et l'avancement des intérêts catholiques en ce pays et la diffusion des oeuvres de piété, d'éducation et de charité ;

(c) D'étudier les questions sociales afin de diriger les Franco-Américains dans la bonne voie ; de leur enseigner les devoirs qu'ils ont à remplir envers l'autorité civile et religieuse, la patrie américaine et leur foyer ;

(d) De répandre la bonne littérature, surtout les journaux franchement catholiques ; travailler à la diffusion des bons principes dans toutes les sphères de la société, dans la politique et le commerce comme dans les relations sociales.

Notre *Almanach* va sous presse trop tôt pour que nous puissions donner les détails de l'organisation définitive de la Fédération. Nous aurons l'an prochain, espérons-le, le double plaisir d'exposer son organisation et de marquer ses premiers succès.

Les Gardiennes

—×—

Saluons d'un grand cri d'espérance, ces mères
Qui méprisent l'insulte et bravent les défis,
Et d'un rempart de coeur environnent leurs fils, —
Gardiennes de la langue, aux consciences claires !

La vaillance est écrite en leurs prunelles fières !
Pour avoir médité devant les crucifix,
Elles savent, mon Dieu, l'honneur que tu leur fis
En confiant à leurs vertus des âmes chères.

Ils ne toucheront pas aux enfants de chez nous,
Malgré leur rage infâme et leurs ruses de loups,
Tant que se dresseront les amours maternelles !

L'idéal ancestral, par leurs soins préservé,
Luira dans les cerveaux incessamment fidèles :
Par elles, l'avenir de la race est sauvé !

ALBERT LOZEAU.

(*Lauriers et*
Feuilles d'Erable)

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Par V.-E. BEAUPRÉ

Son origine se fixe aux jours troublés de 1834. C'était l'époque où notre élément soutenait un combat formidable contre l'oligarchie anglo-protestante détenant le pouvoir au pays, et qui entendait bien en garder le monopole, source pour elle d'avantages précieux et souvent abusifs.

Ces gouvernants tyranniques, exploiteurs à l'image de ceux qui pressuraient l'Irlande et qui écrasaient le peuple anglais lui-même, ne voyant plus de danger extérieur menacer leur domination, ne gardaient plus aucun ménagement vis-à-vis de nos pères, mais exaspérés par la force de résistance et d'expansion de ces paysans, ils s'efforçaient de les réduire à l'état d'ilotes.

Contre cette oligarchie dominatrice dont la seule règle était l'arbitraire, qui méprisait les prescriptions les plus formelles de la loi et de la constitution, et qui tenant entre ses mains les ressorts et les pouvoirs du gouvernement, avait beau jeu pour abattre toutes les résistances, les patriotes canadiens-français, et en particulier Duvernay, comprirent que le seul moyen efficace de lutte et de salut résidait dans l'union de toutes les énergies et de toutes les bonnes volontés. A la force d'une caste tyrannique disposant de toutes les ressources du pouvoir, il fallait opposer la force de la multitude opprimée, prenant conscience de sa puissance et coordonnant ses énergies par l'association.

A l'appel de Ludger Duvernay on vit donc se former en société un bon nombre de nos compatriotes de la région montréalaise: dans ses rangs prirent place la plupart de ceux qui prenaient une part prééminente à la lutte pour la liberté constitutionnelle qui, chez nous, signifiait la libération de la masse populaire du joug d'une oligarchie de fonctionnaires et d'écumeurs anglo-protestants.

A cette époque où l'avenir paraissait sombre, où la désespérance envahissait les cœurs, il était urgent de relever le moral de nos populations, de raviver la fierté nationale, de rappeler la noblesse des origines canadiennes et la beauté de notre héroïque passé.

Pour la première fois, la Société célébra la fête de son patron, le 24 juin 1834. Un banquet patriotique eut lieu ce jour-là, sous la présidence de M. Jacques Viger, maire de Montréal, dans le jardin de M. John McDonell, rue Saint-Antoine. Un étudiant en droit qui avait nom George-Etienne Cartier, composa pour la circonstance et chanta la chanson encore si populaire chez nous: "Comme le dit un vieil adage."

La tourmente de 1837 força la Société à suspendre ses manifestations publiques : on ne vit plus ses membres processionner que vers les échafauds et sur les routes de l'exil.

Revenu de la terre étrangère, en 1842, Ludger Duvernay, aidé des principaux citoyens français de Montréal, fit reprendre à la société son ancienne activité.

Le 9 juin 1843, une assemblée générale avait lieu dans un salon du marché Sainte-Anne; on y procédait à l'adoption de règlements et à l'élection des officiers; le président de séance était M. D.-B. Viger, et George-Etienne Cartier remplissait les fonctions de secrétaire.

Depuis lors la Société a pu sans entraves gouvernementales remplir auprès de nos compatriotes son rôle de société nationale; à chaque génération on vit s'inscrire dans ses rangs tout ce que notre race comptait d'éminent dans la région de Montréal.

Chaque année, au 24 juin, elle conviait nos compatriotes à la fête du patriotisme : une messe solennelle à Notre-Dame, un défilé imposant, des discours patriotiques étaient les manifestations traditionnelles servant à raviver le sentiment national.

En certaines années ces démonstrations prirent une ampleur extraordinaire : on y vit accourir des représentants des groupes français disséminés par toute l'Amérique; elles mirent en lumière la merveilleuse expansion de la race et raffermirent la foi de tous en ses glorieuses destinées.

Mais la Société ne limita pas son activité aux manifestations éphémères : grâce à l'énergie, la persévérance et la

générosité de ses officiers et de nos compatriotes l'édifice imposant du Monument National fut construit. Il est possédé par une compagnie dont la Société détient le capital-actions presque totalement : son évaluation municipale atteignait en 1916 le chiffre de $477,550.00.

Là, sous les auspices de la Société, sont donnés des cours gratuits fréquentés par plus de mille élèves, et des conférences sur des sujets d'art, de géographie, d'hygiène, etc. On y accorde une hospitalité régulière ou passagère à des œuvres patriotiques, sociales ou charitables. On y reçoit les représentants de la race aux jours des grandes assises nationales.

Grâce aux pouvoirs accordés par la Législature et à un travail prudent et soutenu, la Société a également mis sur pied une institution financière appelée à un bel avenir : la Caisse Nationale d'Economie, administrée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, assure à ses sociétaires une rente après un terme de vingt ans; son capital inaliénable accumulé atteint bientôt $1,400,000.00; il est destiné à s'accroître indéfiniment, plaçant ainsi sous le contrôle de la Société des ressources de plus en plus considérables servant au développement économique de la race.

La Caisse de Remboursement, également administrée par la Société, est venue peu après compléter cette organisation, et répondre aux derniers désidérata des sociétaires.

Enfin on entrevoit le jour où, utilisant les pouvoirs extrêmement vastes conférés par le gouvernement, elle créera la Société Nationale de Fiducie par laquelle serait assurée à l'élément canadien-français la maîtrise de toutes les entreprises essentielles à son expansion et à son existence.

Depuis quelques années la Société s'est reconstituée sur de nouvelles bases: elle est maintenant une fédération de sections paroissiales, dont les délégués forment le Congrès Général, autorité suprême dans l'association; rien ne s'oppose ainsi à ce qu'elle recrute ses membres et étende son activité sur un territoire très étendu.

Son secrétariat a également été réorganisé : des employés rémunérés s'y tiennent en permanence et consacrant toute leur activité aux choses de la Société, assurent à celle-ci un service régulier et un fonctionnement de plus en plus efficace.

Son bulletin mensuel, le *Petit Canadien*, a subi, tant dans sa rédaction que dans son apparence typographique, des modifications qui en ont fait une publication offrant un réel intérêt pour les personnes soucieuses des questions nationales. Il reçoit la collaboration régulière de la Ligue des Droits du français et contribue à son œuvre d'épuration de notre langue.

La rédaction se propose d'instituer des concours littéraires : une première tentative a été couronnée d'un succès inespéré et a conduit à la publication d'un recueil illustré intitulé : *La Croix du Chemin*, lequel a été reçu avec grande faveur dans le public.

Par l'entremise de la Société, l'Oeuvre du Livre français est devenue une réalité : grâce à la large publicité faite au projet par nos journaux français en particulier, par la *Presse* et tout spécialement par le *Devoir*; grâce au concours de plusieurs groupes de Jeunesse Catholique, on avait pu, au mois d'août dernier, recueillir plus de 75,000 volumes et 160,000 numéros de revues, et les expédier à Ottawa; l'Association d'Education d'Ontario s'y réservait la lourde tâche de classer ces publications et de les distribuer dans les centres ontariens.

La Société a à son crédit plusieurs autres initiatives, elle entretient aussi bien d'autres projets dont la réalisation s'accomplira à mesure que ses ressources s'augmenteront, que ses effectifs se grossiront et que ses sections se multiplieront.

C'est le devoir de tous les bons patriotes d'en hâter l'exécution, en apportant à la Société tout le secours dont ils sont capables: appui moral, aide financière, collaboration personnelle.

Pour tout esprit averti, il est clair que notre nationalité va connaître des assauts d'une extrême violence dans les années qui viennent: la brutalité des attaques dont elle est déjà l'objet fait prévoir l'acharnement déployé contre nous bientôt.

Plus encore qu'aux jours de Duvernay, l'association constitue pour notre race le moyen véritablement efficace d'opposer une résistance victorieuse.

Que tous les Canadiens-français soucieux de la survivance de leur race se hâtent donc de grouper leurs énergies en un faisceau infrangible; qu'à l'exemple des classes laborieuses créant des syndicats professionnels, les nôtres fondent des syndicats patriotiques chargés de défendre nos intérêts nationaux.

Pour réaliser cette fin, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est un instrument tout indiqué : elle s'offre à tous les Canadiens-français catholiques avec sa longue tradition, son prestige bien établi, son organisation compréhensive s'adaptant à nos conditions, avec ses ressources et ses pouvoirs extrêmement étendus.

On ne voit pas de raison pourquoi elle ne serait pas l'institution destinée à opérer la concentration des forces françaises chez nous : son Congrès Général serait un parlement délibérant sur nos questions nationales; son Conseil Général, un exécutif chargé de veiller incessamment sur les intérêts français, de prendre les mesures nécessaires à leur protection, de promouvoir les entreprises qui leur sont avantageuses.

Nous lançons donc un appel à tous les vrais patriotes, les invitant instamment à se rallier à notre société nationale, à venir grossir ses effectifs et accroître les ressources qui lui permettront d'intensifier son action.

L'heure est venue d'entreprendre une propagande énergique en faveur de la Société: ses officiers entendent s'y employer activement, et ils comptent pour cela sur le concours de tous les bons Canadiens-français, en particulier sur celui de notre clergé toujours si patriote.

Que tous ceux qui désirent s'intéresser aux œuvres de la Société et avoir des renseignements plus détaillés sur son organisation et son activité, veuillent bien s'adresser au Secrétariat Permanent, Monument National, 296, rue Saint-Laurent, Montréal; ils sont assurés d'y trouver en tout temps un accueil empressé et toutes les indications nécessaires pour participer utilement à l'action de la Société.

V.-E. BEAUPRE,

2ème Vice-Président de la Société
Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

La lutte en caricature

L'égalité des races

I.—Comme le "News", la "Sentinel" et les fanatiques ontariens l'entendent.

II.—Comme Baptiste la veut.

(*Le NATIONALISTE, 15 oct. 1916*)

SOMMEIL ET RÉVEIL

C'est un petit drame qui met sur la scène un épisode de la grande lutte ontarienne. Les personnages sont au nombre de sept: Robert, riche négociant; Brunel, son beau-frère et associé; Josué, un vieil ami de la campagne voisine, qui jette la note gaie autour de lui; Després, instituteur; Fox, inspecteur protestant; Henri et Gaston, fils de Robert.

Pour donner une idée de sa pièce, l'auteur offre en primeur aux lecteurs de l'Almanach, les scènes suivantes.

On est au soir de la veille de Noël. La question ontarienne n'a pas encore secoué Robert. Brunel vient d'essayer de lui ouvrir les yeux; Després lui a rappelé à grands traits les bases de nos droits; Josué et les enfants ont aussi dit leur mot; survient le tentateur Fox.

ACTE I — Le Sommeil

SCÈNE IV

Les mêmes plus Fox.

Fox, d'abord interloqué en voyant tout ce monde puis mielleux:

Je vous demande pardon, messieurs. Je ne voudrais pas... Je n'ai que peu d'instants à moi: me serait-il permis, M. Robert (il prononce à l'anglaise Róbert'), d'avoir un entretien particulier avec vous?

Robert

Certainement, M. Fox. Veuillez donc, mes amis, nous laisser seuls. Je vous rappelle tout-à-l'heure.

BRUNEL, bas à Robert:

Attention à ce renard-là!...

DESPRÉS

Mme Robert nous attend pour l'exercice des chants de Noël.

JOSUÉ

Les chants de Noël? J' connais ça. J'vas vous donner un coup de main. J'ai déjà été chantre dans ma paroisse, en bas de Québec. J'étais le coq. Encore aujourd'hui, j'sus pas battu pour filer un *Amen.*

Ils entrent au salon. Josué, le dernier, se retire de biais, les lèvres pincées et un œil pointu braqué sur Fox.

SCÈNE V

Robert, Fox.

FOX

Vite, M. Robert, continuons...

ROBERT, l'interrompant:

Veuillez donc prononcer mon nom à la française, M. Fox.

FOX, dissimulant une grimace:

Mais certainement, M. Robert, certainement. Je disais donc: continuons l'entretien de la semaine dernière. Une contre-pétition s'organise en faveur du règlement XVII. C'est une pure formalité. L'issue ne fait point de doute, la majorité favorable au règlement sera écrasante. Seulement nous tenons à avoir votre nom en tête de la liste de la ville. Votre influence est grande. Le nom de M. Robert en entraînera une quantité d'autres. Et ce sera pour le plus grand bien de tous, pour la paix, pour la suppression des dernières résistances, pour la fusion définitive de nos deux nobles races.—Je me permets de vous rappeler, M. Robert, que vous me l'avez promis. Et parole donnée...

ROBERT amer et vivement:

Parole donnée! Et que faites-vous de la parole donnée des capitulations, du traité de Paris, de l'Acte de Québec, de la constitution de 1791, de la loi provinciale de 1863, du Pacte fédéral de 1867?...

FOX, d'abord ahuri sous cette avalanche imprévue de traités et de constitutions, se ressaisit et, sans répondre à la question, change de corde:

J'avais ébauché, l'autre jour, M. Robert, une promesse d'avancement dans la *Consolidated Traction Company* ; de fait, aujourd'hui, je puis vous assurer que votre nom est proposé comme directeur, avec émoluments de...

ROBERT, l'interrompant dans un sursaut d'honneur blessé:

Vous prétendez m'acheter, M. Fox!

FOX, félin:

O jamais, M. Robert; loin de moi la pensée... C'est pure reconnaissance de notre part et gage d'estime... de même aussi la promesse formelle du représentant de ce comté à la Législature, de vous céder sa place aux élections prochaines, avec le vote anglais. Tellement nous avons à coeur de mettre en avant dans les affaires et au gouvernement des hommes aux vues larges et de première marque!

ROBERT, dont la fibre mégalomane vient d'être de nouveau remuée:

Ce sont des mots, cela. Et souvent, dit le proverbe, autant en emporte le vent... Avez-vous des écrits qui attestent la sincérité de ces deux promesses?

FOX

Vous êtes un hommes d'affaires, évidemment, M. Robert. Il n'est rien de tel que des écrits.

ROBERT

Oui, pourvu qu'on n'en fasse pas des "chiffons de papier"!

Fox

Ne craignez rien. (Se gourmant). Je vous donne ma parole d'honneur... (Cherchant dans les poches de son paletot et de son frac.) Mais où donc ai-je mis ma liste et l'enveloppe qui contient les deux promesses dûment signées?... Ah! j'y suis, — quel contretemps! — je les ai oubliées chez mon ami Shark, rue Wolf. J'y cours, je suis à vous dans quelques minutes. — (A part.) Je le tiens! J'ai son nom dans un quart d'heure, et moi, demain, ma petite promotion!

SCÈNE VI

ROBERT seul, indécis, inquiet, se promène, s'assied, se relève, etc.

Brunel a raison. Je ne suis plus moi-même depuis quelque temps, depuis la première visite de ce Fox... Je vis comme dans un rêve, tout s'embrouille. Je voudrais, je ne voudrais pas, je ne sais... Mais enfin vais-je signer?... Un nom après tout c'est peu de chose; le mien ou un autre... Oui, mais ils y tiennent terriblement au mien; ils y voient leur profit sans doute. Et moi, les miens... Voyons, soyons pratique: je gagne beaucoup, il n'y a pas à dire, du solide, de bonnes pièces trébuchantes, et puis les honneurs législatifs, à peu de frais. L'enjeu en vaut la peine...

Quelques notes très douces de piano se font entendre, puis très doux aussi le cantique suivant — pendant que Robert, qui s'est arrêté, écoute, jouit.

1er couplet, Solo de Soprano

Les anges dans nos campagnes
Ont entonné l'hymne des cieux
Et l'écho de nos montagnes
Redit ce chant mélodieux:

Chœur en quatre parties:

Gloria in excelsis Deo!

ROBERT

Oh! ces chants de Noël! Comme ils savent parler au coeur!... Leur simple poésie, leur facile mélodie redisent l'humilité de la Crèche; ils en gardent aussi la douceur et l'amabilité!

2ème couplet, Solo de ténor ou basse.

Bergers, pour qui cette fête,
Quel est l'objet de tous ces chants?
Quel vainqueur, quelle conquête,
Méritent ces cris triomphants?

CHŒUR

Gloria in excelsis Deo!

ROBERT

Dans les chants de Noël tout le passé revit, toute la première enfance remonte dans l'âme: c'est la famille en route pour la messe de minuit, sous le ciel étoilé, sur la neige craquetante, et dans l'air l'airain vibrant des cloches; c'est l'église avec ses lumières, son encens, ses hymnes, ses ministres sacrés, l'auguste Eucharistie, et surtout pour les regards ravis de l'enfant, la crèche du Sauveur. — Impressions pieuses qui ne sont pas à dédaigner. Elles déposent dans l'âme des germes qui s'épanouiront plus tard en fleurs de souvenirs exquises à respirer, et même pour plusieurs — qui en dira le nombre? — en fleurs de salut...

Solo de ténor ou basse.

Çà, bergers assemblons-nous,
Allons voir le Messie.
Cherchons cet Enfant si doux
Dans les bras de Marie.
Je l'entends, il nous appelle tous.
O sort digne d'envie!

Le chœur reprend le tout, en parties.

ROBERT, de nouveau perplexe:

Eh mais! Le français disparaissant de l'Ontario, ces chants vont de même s'exiler?... Et alors plus rien de ces beautés françaises de Noël pour nos enfants et les enfants de nos enfants!... Et si j'étais en partie la cause d'un tel malheur!... Et que dirait la mère de mes fils? Elle si française, si pieuse, si ferme toujours — plus forte que moi! Lorsque je lui fis entendre, hier, un peu, si peu que rien, mes hésitations en face de promesses encore obscures, quel sursaut de fierté chez elle, et quel accent dans ce cri du cœur, coupé d'un sanglot: "O Maxime, plutôt la pauvreté, avec notre honneur intact de Canadiens-français!"

Mon Dieu! mon Dieu! que faire?... Le temps presse, Fox va revenir, il exigera une réponse, ce soir... Si je pouvais gagner du temps. Le temps est un facteur souvent commode. Mais l'aurai-je?... Ah! j'étouffe, de l'air, de l'air!

Il saisit son chapeau et se précipite sur la véranda.

RIDEAU

ACTE II — LE RÉVEIL

Même décor.

SCÈNE I

ROBERT, seul, rentre de la véranda, refait, de bonne humeur:

Voilà comme j'aime les nuits de Noël: bon air pur, vif, neige sonore sous le pied, étoiles scintillantes là-haut, il y a de la joie dans l'air; il y a aussi de l'harmonie, harmonie des cloches, et même des clochettes de traîneaux carillonnant la joie à tous les passants. Mon beau Noël canadien, tu donnes à l'âme...

(On sonne à la porte. ROBERT s'assombrissant)

Ah! c'est maître Fox. Il est devenu mon cauchemar, mon obsession.

(Il va ouvrir).

SCÈNE II

Robert, Fox.

ROBERT, froid:

Savez-vous, M. Fox, que je ne me sens guère d'humeur, ce soir, à régler cette affaire...

Fox

(A part) — Allons, bon! Qu'est-ce qui le reprend encore?—(Haut)—Les minutes sont précieuses, M. Robert, très précieuses. L'occasion est unique. Demain, réunion intime et d'urgence de plusieurs hommes d'affaires et membres de la Législature... Tenez, voici les deux promesses en bonne et due forme.

ROBERT, examinant attentivement l'un après l'autre les deux écrits :

L'une est signée par le directeur actuel de la *Consolidated* ?... L'autre contresignée par le premier ministre d'Ontario?...

Fox

Parfaitement exact, comme vous voyez, M. Robert.

ROBERT

Permettez un instant de réflexion. — (A part — pendant que Fox le couve de ses yeux de fauve.) Il n'y a pas à dire, ces offres sont véritables... et combien tentantes! J'ai quelque fortune sans doute. M'est avis pourtant que dix à douze mille dollars de plus par an ne gâteraient rien. Cela vous donne du lest, cela assure l'avenir de la famille, et, cela bien remisé, on peut, avec l'influence acquise, songer ensuite à ses compatriotes... Et puis les honneurs viennent: député, c'est une première bouchée. Pourquoi pas, plus tard, ministre?... Te voilà ministre, Robert!... Ils diront *Róbert'*, à l'anglaise, *Hônorable Mâxim' Róbert'*... Eh! Eh! qui sait? Les choses une fois bien lancées,... peut-être... un jour... ce titre merveilleux que j'entends sonner dans le lointain comme la note d'un cor d'harmonie, SIR!... SIR MAXIM' ROBERT' !... (Se tournant brusquement vers Fox.) Vous avez votre liste?

Fox, réprimant une explosion de joie.

Oui, M. Robert, la voici. Voyez, là, en tête...

Robert, allant droit à son bureau, sombre.

Ah! Bah! finissons-en... Je n'en puis plus! Je signe.

Il s'assied de biais, moitié vers le bureau, moitié vers l'auditoire. A peine les mots "Je signe" sont-ils prononcés que le piano frappe les premières notes de "Minuit, chrétiens", et aussitôt le solo commence. Robert, qui avait saisi sa plume, s'arrête attentif.

1er couplet, solo de ténor ou basse.

Minuit, chrétiens, c'est l'heure solennelle
Où l'Homme-Dieu descendit parmi nous,
Pour effacer la tache originelle
Et de son Père apaiser le courroux.
Le monde entier tressaille d'espérance
A cette nuit qui lui donne un Sauveur.

Chœur, en parties.

Peuple, à genoux, attends ta délivrance;
Noël, Noël! Voici le Rédempteur!

Robert s'est levé.—A Fox surpris, bouche bée, pendant que le piano continue de jouer quelques phrases très douces:

Ah! M. Fox, vous ne pouvez comprendre ce que j'éprouve. Vous n'avez pas, vous, protestants, avec votre culte froid, nu, sec, sans rites, sans âme, non, vous n'avez pas de ces souvenirs d'enfance où la religion entière semble se résumer et se fondre en quelques traits qui saisissent tout l'être. L'esprit et le cœur y trouvent une égale jouissance... Ecoutez!

Il se rassied, dépose sa plume, et, les coudes sur le bureau, il se cache la figure dans ses deux mains.

2ème couplet

Jésus nous sauve; il brise toute entrave:
La terre est libre et le ciel est ouvert.
Frère d'un Dieu, serai-je encore esclave?
Sera-ce en vain que le Maître a souffert?

(Geste de Robert)

Le saint berceau me donne l'espérance;
Au ciel, un jour, je monterai vainqueur!...

Chœur

Peuples, chantez!... Salut et délivrance!...
Noël! Noël! Voici le Rédempteur!

Robert se lève, ravi, transfiguré. Il passe et repasse devant Fox estomaqué cette fois, confondu. Le piano accompagne en sourdine le monologue de Robert.

ROBERT

Mais où donc avais-je la tête?... Est-ce que je rêvais?... Qu'est-ce que j'allais faire, Seigneur!...

Ah! Oui

Jésus me sauve; il brise toute entrave:
La terre est libre et le ciel est ouvert.
Frère d'un Dieu, j'allais me faire esclave!
Sera-ce en vain que le Maître a souffert?...

O Maître adoré, non, non, ce n'est pas en vain. Je rejette, et cette fois à jamais, je rejette ces promesses maudites de biens, d'honneurs, de titres.

Le saint berceau me donne l'espérance;
Au ciel, un jour, je monterai vainqueur!
C'est l'essentiel! — (Se dirigeant vers le salon.)
Peuples, chantez, chantez ma délivrance!
Noël! Noël! Chantons le Rédempteur!

Il ouvre la porte et appelle, — pendant que le piano reprend et termine brillamment la phrase: "Noël! Noël! Voici le Rédempteur" puis il se tait.

Brunel, Després, Josué, mes enfants, venez tous! Venez partager ma joie!

Dans les scènes qui suivent, Robert explique son réveil, éconduit tambour battant maître Fox, résume la situation, et conclut en demandant à l'Enfant Dieu, en cette belle nuit de Noël, "pour tous la paix dans la justice et la charité, le respect de toutes les races, et pour nous, avec l'indéfectible amour de l'Eglise de Jésus-Christ, le culte de sa sauvegarde la plus certaine, de SA MAJESTE LA LANGUE FRANÇAISE."

AUX PETITS ONTARIENS *

I

Petits enfants, nous connaissons l'histoire
Et nous savons qu'aux bords du Saint-Laurent,
Près de la croix et tout couvert de gloire,
Jacques-Cartier planta le drapeau blanc!
Oui, le drapeau du royaume de France
Près de la croix s'éleva glorieux!
Oui, le premier, il guida la vaillance
Et conserva la foi de nos aïeux!

II

Petits enfants, dans les bras de nos mères,
On nous apprit à regarder les cieux!
C'est en français que toutes nos prières
A l'Eternel allaient porter nos voeux!
Oui, le parler du beau pays de France
Avec le sang coula dans notre coeur!
Oui, le premier, il charma notre enfance
Et nous montra le chemin de l'honneur!

III

Petits enfants, gardons notre langage,
A l'oppresseur n'obéissons jamais!
De nos aïeux, c'est le saint héritage,
Nos jeunes coeurs doivent rester français!
Oui, nos aïeux sont venus de la France;
Et, quand vaincus, ils changèrent de Roi,
On leur jura, gardons en souvenance,
De respecter leur langage *et leur* foi *!*

REFRAIN :

O Dieu de Jeanne d'Arc, protecteur de la France,
Sauvez le Canada, conservez à jamais,
Dans tous nos coeurs d'enfants, la foi et la vaillance,
Pour rester, malgré tout, Canadiens-français!

---

* Nous avons donné, pages 18 et 19, le texte et la musique de la chansonnette devenue populaire : "Aux petits Ontariens". On nous saura peut-être gré d'en redonner ici les mots, dans un caractère plus facile.

CONFLIT DES RACES

Par N.-A. BELCOURT

La lutte scolaire qui se poursuit actuellement dans l'Ontario et le Manitoba n'est qu'un incident du conflit des races anglaise et française qui a troublé le paix de l'Europe pendant plusieurs siècles avant de se prolonger sur le continent américain. A partir d'Agincourt jusqu'à Waterloo l'Angleterre et la France se sont efforcées à s'imposer leur domination l'une à l'autre. Ce n'est qu'après la déchéance de Bonaparte que les deux grandes nations qui ont le plus contribué au développement de la liberté humaine, ont renoncé à leurs ambitions d'hégémonie l'une sur l'autre.

La défaite de Montcalm sur les plaines d'Abraham mit fin non seulement à la domination de la France, mais même à l'action française, en Amérique.

Cependant les nouveaux maîtres du Canada ne furent pas satisfaits de leur conquête matérielle et de l'imposition de leurs institutions politiques ; ils entreprirent en outre d'assimiler les 60,000 Canadiens-français. Au mépris des Capitulations et du droit international, ils employèrent tous les moyens, surtout la force et la ruse, pour faire disparaître la langue et la religion de leurs nouveaux sujets et leur substituer la langue du conquérant et sa foi. On eut recours à l'Institution Royale, à la privation des charges publiques et du gouvernement responsable.

En dépit du fait que la population du Canada d'alors était composée de 60,000 Canadiens-français et de quelques milliers d'Anglais seulement, les préposés du gouvernement britannique clamèrent constamment, tout comme le font aujourd'hui certaines gens d'Ontario: *"This is an English country ; It must be and remain an English speaking country"*. Ils prétendirent, comme on le prétend encore, en certains lieux, contrairement aux enseignements de l'histoire, que l'unité de langue est nécessaire à l'unité nationale. Les Canadiens-français se montrèrent alors, comme ils le sont aujourd'hui, réfractaires ; et tout en se déclarant et en demeu-

rant loyaux sujets de l'Angleterre, ils persistèrent dans leur immuable dessein de conserver leur langue, leurs traditions et leur âme française ; aujourd'hui, comme alors, les Canadiens-français luttent et se proposent de le faire jusqu'au bout pour la conservation de leur idiome national. La tentative d'assimilation qui se poursuit maintenant dans certaines provinces n'a pas plus de raison d'être et n'aura pas plus de succès que les tentatives anciennes.

La résistance présente contre l'anéantissement des traits caractéristiques des Canadiens-français est inspirée par les mêmes motifs et s'appuie sur les mêmes considérations de droit, d'honneur et de foi jurée, que ceux qui animaient les générations d'avant la Confédération. C'est la reconnaissance par les Pères de la Fédération canadienne de l'injustice et surtout de la faillite de toutes les tentatives d'assimilation des Canadiens-français qui motiva et rendit possible le pacte fédéral et qui amena alors le rapprochement des deux races au Canada ; rapprochement qui ressemble fort à celui que la grande guerre d'aujourd'hui a produit entre la France et l'Angleterre. On comprit en 1867 qu'il n'était pas possible, ni même désirable, de faire disparaître chez les Canadiens-français les traits distinctifs de leur origine et de détruire leur culture française. On eut la certitude que le Canada avait besoin de l'union, de l'entente et de l'harmonie entre les deux grandes branches de la population, et que le développement et le progrès de la nation ne sauraient s'accomplir que par l'union des volontés et la pleine et libre co-opération de tous, en unissant, dans un commun effort, les qualités, les aptitudes et le tempérament propres à chacune des deux races. Tout comme la France et l'Angleterre ont vite et bien compris, au mois d'août 1914, que la liberté, le progrès et la civilisation modernes exigeaient l'entente parfaite, la participation complète de toutes les forces françaises et anglaises pour faire face à la domination et repousser la civilisation que l'Allemagne veut imposer au monde. La France et l'Angleterre, qui ont incontestablement contribué à la liberté et au progrès humains plus que toute autre nation, se sont rappelé que "noblesse oblige", et qu'à elles surtout incombait le devoir de conserver et d'assurer au monde civilisé le règne de la démocratie, de la

liberté et de la paix. Dans un ordre et dans un cadre plus restreints, c'est bien ce que les pères de la Confédération comprirent et voulurent ; c'est là le motif qui inspira le pacte fédéral, dont le but était et doit être de mettre fin aux conflits de races et d'assurer aux Français et aux Anglais du Canada l'égalité complète, dans le libre et parfait épanouissement des qualités et des aptitudes d'un chacun pour assurer l'avenir de la nation canadienne.

Malheureusement cette conception, essentielle à l'unité nationale, a été à plusieurs reprises depuis méconnue ou sciemment brisée par certains politiciens, dans le but de s'emparer du pouvoir, ou pour le retenir, dans les provinces où la majorité est anglaise. A l'honneur de la province de Québec, il est juste de le rappeler, car c'est la stricte vérité, les Canadiens-français ont généralement respecté, en les observant fidèlement, les engagements solennels du contrat fédéral ; dans la province française on a toujours traité la minorité anglaise avec parfaite justice, même avec générosité.

Les Anglais d'Angleterre en 1914 n'ont pas demandé aux Français de France — ils n'y ont apparemment pas même songé — de substituer la civilisation anglaise, les idéaux anglais aux idéaux français et à la civilisation française. Au contraire, ils ont bien senti que ce n'est qu'avec le concours de la valeur morale, du génie et de l'héroïsme français que le triomphe de la civilisation sur la barbarie allemande peut être assuré.

Aussi ce n'est que lorsque les Anglais du Canada accepteront sans réserve la conviction que le sort de la Confédération dépend entièrement de la fusion des volontés, des énergies et des qualités des deux races, que nous pourrons compter sur cette unité nationale, sans laquelle la Confédération ne peut prospérer, ni même vivre. L'assimilation des deux races, leur fusion complète, que désirent et rêvent encore certains Anglais du Canada, n'est pas possible. On ne réussira jamais à faire des Anglais avec les Français du Canada : ceux-ci n'y consentiront jamais. Les traditions séculaires de ces derniers, leur génie particulier, leur atavisme ont poussé des racines trop longues et trop solides pour qu'on puisse jamais les arracher ou les détruire. Du

reste la destruction des qualités françaises n'est pas plus désirable, même si elle était possible, sur la terre d'Amérique que sur le continent d'Europe.

Lorsqu'on se rappellera que la Confédération canadienne, conçue et née dans la paix, a été faite dans le but de faire disparaître, au moyen de concessions mutuelles, les différends, les difficultés, surtout les conflits d'ordre social et religieux, que les deux grandes provinces, sous le régime de l'Union, avaient été impuissantes à résoudre ; que son avenir, son progrès et sa liberté dépendent de l'effort commun de tout le peuple canadien et du développement fructueux du génie, des aptitudes spéciales des deux principaux groupes ethniques qui composent sa population ; que l'union des intelligences et des coeurs, la fusion des énergies, des qualités morales et intellectuelles propres à chacun de ces éléments sont absolument nécessaires à l'avancement de la nation canadienne ; alors seulement pourrons-nous faire face aux périls du présent et de l'avenir et résoudre les difficultés inhérentes au système fédératif ; alors seulement on pourra espérer l'accomplissement de la destinée véritable du Canada. Il faudra le concours loyal et constant de tous pour l'assurer.

Non seulement l'unité de langue n'est pas essentielle à l'unité nationale au Canada, mais la diversité de races et la variété de caractères et de talents qui en résultent, au lieu de faire obstacle à la marche en avant, dans toutes les sphères où s'exerce l'énergie humaine, constituent, au contraire, de puissants stimulants de progrès. Les Canadiens doivent se féliciter plutôt de leur diversité d'origine, de langue et de caractère, car c'est là vraiment ce qui fait le pittoresque de leur vie nationale. C'est là ce qui inspire une salutaire et louable émulation.

A chaque province est attribuée une fonction spéciale. Chacune est dotée de ses institutions autonomes, répondant à ses besoins et à ses aspirations ; mais toutes contribuent à la prospérité du Canada. L'égalité de droits et de traitement, comme de solidarité, existe pour toutes indistinctement ; chacune d'elles doit fidélité à la collectivité nationale. Bref l'esprit et le but de la Confédération peuvent et doivent se résumer en deux mots, "coopération et solidarité".

L'unité nationale au Canada ne saurait exister sans la sincère et cordiale coopération des deux principaux éléments qui en constituent la population. Cette unité ne s'obtiendra que suivant la latitude qu'on leur accordera, afin qu'ils puissent développer, pour le bien commun, leurs aptitudes spéciales et leurs tempéraments ethniques respectifs. Ce n'est qu'en reconnaissant franchement et sincèrement les aspirations, les qualités morales spéciales à chaque race ; c'est en faisant preuve d'une généreuse et large tolérance vis-à-vis de toute infériorité particulière ; ce n'est qu'en effectuant une fusion harmonique des meilleures qualités caractéristiques de chaque race ; c'est au moyen d'une émulation et d'une rivalité fraternelles qu'on réussira à élever le niveau de l'esprit national et à asseoir l'unité nationale sur une base solide et permanente.

Toute tentative de domination d'une race sur l'autre par la proscription de la langue, de la religion ou des institutions particulières à chacune, n'aura d'autre résultat que d'entraver la marche du Canada, d'enrayer sa prospérité, de détruire son avenir.

D'ailleurs l'élément anglais semble être assuré pour toujours de la majorité. Aussi la crainte entretenue et quelquefois avouée dans certaines provinces anglaises que cette majorité se changera dans un avenir plus ou moins rapproché en minorité, est, comme le disait récemment un Anglais d'Ontario, *"de l'hypocrisie colossale ou de la couardise consommée"*. Mais en supposant que l'imprévu le plus improbable arrive et que la majorité d'aujourd'hui soit renversée ; en supposant que les Canadiens français, parce qu'ils observent mieux que leurs compatriotes anglais l'injonction biblique de croître et de se multiplier, dépassent en nombre un jour ou l'autre la population anglaise, cette dernière peut se complaire dans l'assurance certaine que cette majorité française ne servira jamais à la proscription de sa langue, de sa religion ou des institutions anglaises au Canada. Toute l'histoire de la province de Québec le prouve éloquemment et constitue une garantie complète à ce sujet.

Lorsque la majorité anglaise du Canada se sera bien convaincue que les Canadiens-français, loyaux à l'Angleterre, loyaux par-dessus tout à la patrie canadienne, qui suffit plei-

nement à leurs ambitions, tout en insistant sur la conservation de leur langue, de leur religion et de leurs traditions, et en respectant toujours et pleinement la langue, la religion et les traditions anglaises, entendent mettre toutes leurs aptitudes, tout leur génie et tous leurs efforts au développement de l'unité nationale, nous pourrons tous espérer la fin des animosités et des conflits de races au Canada. Alors les luttes scolaires dans les provinces anglaises prendront fin ; alors l'exemple magnifique que donnent la France et l'Angleterre, dans l'union indissoluble des intelligences et des cœurs, pour assurer le triomphe de la liberté dans le monde, sera suivi et pratiqué sur la terre canadienne.

Que Dieu veuille que la présente lutte scolaire dans l'Ontario et le Manitoba soit le dernier incident du conflit des races française et anglaise dans le Dominion !

N.-A. BELCOURT.

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE D'EDUCATION DE L'ONTARIO est l'instrument d'organisation et de progrès des Franco-Ontariens.

Elle est en relations avec tous les groupes français de la province. C'est elle qui connaît le mieux leurs besoins; c'est à elle qu'il faut s'adresser pour tous les renseignements relatifs à la situation des nôtres dans la province.

C'est à elle particulièrement que doivent s'adresser les jeunes professionnels qui songent à s'y établir.

Les bureaux de l'Association d'Education sont à l'angle des rues George et Dalhousie, à Ottawa. Le secrétaire de l'Association, M. Alexandre Grenon, s'y tient en permanence.

Le président actuel de l'Association est M. Philippe Landry, ancien président du Sénat. L'Association est dirigée par les mandataires élus des Franco-Ontariens. Elle a des cercles dans toute la province.

DES TEXTES QU'IL FAUT CONNAÎTRE

LOI DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD, 1867.

"133. *Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.*

Les actes du parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues."

LOI DU MANITOBA, 1870.

"23. *L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des Chambres de la législature; mais dans la rédaction des archives, procès verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867", *et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la province, il pourra être également fait usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes de la législature seront imprimés et publiés dans ces deux langues.*"

LOI LAVERGNE

(*Chapitre* 40, *Statuts de Québec* 1910.)

"1682c. *Doivent être imprimés en français et en anglais les billets des voyageurs, les bulletins d'enregistrement des*

bagages, les imprimés pour lettres de voiture, connaissements, dépêches télégraphiques, feuilles et formules des contrats, faits, fournis ou délivrés par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport et de messageries ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règlements affichés dans ses gares, voitures, bateaux, bureaux, usines ou ateliers."

"1682*d. Toute contravention par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport, de messageries ou d'énergie électrique, faisant affaires en cette province, à une des dispositions de l'article précédent sera punie d'une amende n'excédant pas vingt piastres, sans préjudice du recours pour dommages."*

CLAUSE DE L'ENTENTE LAURIER-GREENWAY QUI SERVIT DE BASE AU TEXTE SUPPRIME PAR LA LOI THORNTON, AU MANITOBA

"10° *Dans les écoles où il y aura dix élèves dont le français (ou toute autre langue à part l'anglaise) sera la langue maternelle, l'enseignement sera donné à ces élèves en français, (ou toute autre langue maternelle) et en anglais d'après le système bilingue."*

L'ACTION FRANÇAISE

vous renseignera sur les luttes des peuples qui veulent vivre.

L'ACTION FRANÇAISE

vous apprendra à profiter de leurs exemples.

Abonnez-vous à l'ACTION FRANÇAISE.
(*Pour détails, voir page* 126.)

JOUETS FRANÇAIS

Par LÉON LORRAIN

La guerre a ses petits côtés. Elle nous a fait penser qu'il n'y a peut-être pas que l'industriel de Nuremberg qui soit capable de fabriquer des jouets pour nos nombreux enfants. Nous avons fait quelques tentatives, qui ont donné lieu à quelques expositions; timides tentatives, expositions banales: toujours la poupée qui dit: *Maman!* et l'ours qui ne nous dit rien du tout. Toutefois, quelque artisan a voulu innover; et, comme c'était un artisan de l'autre race, il a esquissé de petits personnages échappés des *Nursery rhymes*. Mais qui nous donnera des figurines envolées des *Contes de fées* ?

Qui nous donnera — en bois ou en carton, en terre cuite ou même en toile — qui nous donnera le Petit Chaperon Rouge, qui a réveillé jadis chez chacun de nous le plus beau sentiment humain, la pitié? Qui nous montrera la Belle au bois dormant? Vous rappelez-vous ce pauvre roi et cette pauvre reine si fâchés de n'avoir pas d'enfants? Mais aussi, nous demandions-nous, pourquoi n'avaient-ils pas d'enfants? Petits Canadiens-français, nous n'arrivions pas à le comprendre. Enfin — nous nous y attendions — ils en eurent une, dont les marraines furent sept fées si merveilleuses, si merveilleuses, que notre marraine à nous, quoi qu'elle fît, ne nous paraissait pas semblable aux autres femmes.

Et le Chat Botté! Qui saura modeler, peindre ou tailler dans un copeau le Chat Botté, le maître chat à qui l'impossible était si facile, que nous en arrivions presque à mépriser notre propre à rien de chat, qui passait sa journée à ronronner près du feu, comme si ronronner était tout dans la vie! Et qui nous fera voir l'admirable petit bout de femme à transformations, la délicieuse petite parvenue qu'était Cendrillon? Cendrillon dont la prodigieuse aventure fut la consolation, le suprême espoir de mainte fillette à qui des parents cruels ne pardonnaient pas d'être un laideron.

Je donnerais mille *Buster Brown* pour un Riquet à la houppe long comme ça. Vous vous souvenez de ce fils de roi

qui avait une ridicule petite houppe de cheveux sur la tête, mais tant d'esprit dedans qu'il en céda à la princesse qu'il aimait? La princesse lui passa en retour un peu de beauté, et c'est ainsi qu'en un instant ils firent disparaître la regrettable incompatibilité qui subsiste parfois encore après trente ans de ménage. Et combien ne donneriez-vous pas de *Teddy Bears* pour un Petit Poucet, pour le Petit Poucet qui accomplit de si grandes choses qu'il fut, avant M. Barrès, notre professeur d'énergie.

Si Peau d'Ane m'était *montrée*,
J'y prendrais un plaisir extrême...,

puis-je dire, prenant mon bien chez La Fontaine, qui prenait le sien où il le trouvait. Oui, montrez-nous Peau d'Ane avec sa robe couleur du soleil — ma chère! — et montrez-nous l'Oiseau bleu et la Belle aux cheveux d'or; montrez-nous la Souris blanche et le Nain jaune et la Biche au bois; montrez-nous le Prince lutin et la Belle et la Bête.

Vous qui modelez la terre, qui sculptez le bois, qui colorez la toile, vous qui animez la matière, faites-nous des jouets français.

L'esprit de l'enfant est cent fois plus malléable que la matière. Ce n'est pas tout d'apprendre au petit des mots, il faut aussi lui montrer des choses. Il faut former son goût. L'enfant a des sens tout neufs, d'une puissance incroyable. Sa mémoire étonne les parents, qu'assez souvent elle met au surplus dans l'embarras. La mémoire de l'oeil ne demande chez lui qu'à se développer. Ne mettez sous les yeux de l'enfant que des jolies choses, il lui en restera du goût; si vous l'habituez à la laideur, il ne s'en déshabituera peut-être jamais. Et la laideur menacera d'envahir l'esprit et le coeur. Vous le voyez, les petits jouets sont une grande question.

Il y a aussi, là-dedans, une question commerciale, me souffle M. Prudhomme. Sans doute. Et elle est résolue s'il est vrai que nous sommes plusieurs — en me comptant, ou sans me compter — qui préférons aux autres un jouet de bon goût, et qui dise quelque chose à l'esprit de nos enfants, et qui rappelle aux parents leurs plus beaux souvenirs, — nos premiers souvenirs.

Léon LORRAIN.

TABLES DE MULTIPLICATION

(M. Arthur Hawkes, journaliste anglais, dit que les Canadiens-français ont adopté, dans leur lutte pour l'existence, ce qu'il appelle "la méthode du berceau.")

Du NATIONALISTE du 9 juillet 1916.

POUR L'ACTION EFFICACE

PIECES A CONSERVER

Nous voulons enregistrer ici deux faits et trois documents qui montreront comment on peut faire respecter Sa Majesté la Langue française.

Il y a sept ou huit mois, M. J.-A. Bernier, président du Cercle catholique des Voyageurs de commerce, se présentait au guichet de la gare du Grand-Tronc, à Coaticooke, pour faire viser son certificat de voyageur. Il s'adressa en français, naturellement, au préposé aux billets. — *I don't talk french, Je ne parle pas français,* répondit celui-ci. M. Bernier insista, toujours en français. — *Stand aside. There are other people who want ta take their tickets, Ecartez-vous. Il y a d'autres gens qui veulent prendre leurs billets.* M. Bernier ne se laissa point désemparer, et le fonctionnaire continua de répéter ses *Stand aside,* coupés parfois d'une sorte de prière: *Soyez bon garçon. Vous parlez l'anglais aussi bien que moi. Demandez votre billet en anglais. — Assurément,* répondit M. Bernier, *je parle l'anglais. Mais j'entends parler ma propre langue...*

Et il fit rapport de l'incident aux autorités de la compagnie.

La réponse lui arriva après plusieurs semaines, libellée en français:

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Office of the District Passenger Agent

BONAVENTURE STATION

File JQ-3 Montréal, Qué., 16 juillet 1916.

M. J.-A. Bernier,
663, *rue St-Hubert,*
Montréal, (*P. Q.*)

Monsieur,

Votre lettre du 5 mai dernier m'a été transmise par l'Agent Général du Trafic-Voyageurs, afin que je fasse une enquête, au sujet de votre plainte.

Votre droit de demander à être servi en français par nos employés est parfaitement légitime, et je vous assure que nous faisons tous nos efforts pour éviter des plaintes semblables à la vôtre, et j'ai tout lieu de croire, qu'à la suite de l'enquête que j'ai faite, vous n'aurez plus occasion de subir cette expérience, ni à Coaticooke, ni ailleurs, sur notre réseau dans cette province.

Je vous remercie d'avoir bien voulu attirer notre attention sur ce fait, car ceci nous fournit l'occasion de remédier à un état de choses que, malheureusement, nous rencontrons de temps à autre, mais que nous ne saurions tolérer.

Si parfois vous aviez occasion de passer par la gare Bonaventure, je serais très heureux de parler de ceci plus au long avec vous à mon bureau.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma bien sincère considération et me croire,

Votre très dévoué,

J. QUINLAN,

Agent Régional du Trafic-Voyageurs.

C'est un premier cas et un premier document.

En voici d'autres, aussi intéressants.

L'incident, cette fois, s'est passé sur la voie du Canadien-Nord, entre Garneau et Grand'Mère, pays aux trois-quarts canadien-français.

Sept ou huit Montréalais, dont M. Raoul Carignan, des hommes d'affaires, un architecte, un avocat, etc., revenaient, le 1er septembre dernier, d'une excursion dans le Nord. Le chef de train leur ayant réclamé leurs billets en anglais, ceux-ci l'invitèrent à faire la demande en français. Bien que ce chef de train parlât assez le français pour dire à l'un de ses interlocuteurs: *Ferme ta g....*, il s'y refusa obstinément. Les voyageurs déclarèrent alors qu'ils ne remettraient leurs billets que sur demande faite en français. Une discussion très vive s'engagea, le chef de train déclarant qu'il ne parlerait pas le *"rotten Province of Quebec patois"* et les voyageurs ripostant sans mettre de gants. Finalement, le chef de train les menaça de les faire arrêter s'ils ne remettaient point leurs billets et, effectivement, à Grand'Mère, fit monter à bord du train un policier. — Vous êtes témoin, dirent à celui-ci M. Carignan et ses compagnons de route, que nous ne refusons pas de donner nos billets. (Ils les tenaient tous à la main). Nous voulons seulement qu'il les demande en français. Cela ne le fatiguera point de dire *Billets, s'il vous plaît,* puisqu'il est assez ferré en français pour inviter les gens à *fermer leur g...* Le débat provoqua un attroupement considérable et un retard dans le départ du train, mais, finalement, devant l'énergique attitude des voyageurs, le chef du train revint à résipiscence. Il se décida à proférer un *Billets, s'il vous plaît...*

Au nom de ses compagnons, M. Carignan adressa aux autorités du *Canadien-Nord* une relation précise, rédigée en termes fort énergiques, de ce qui s'était passé. Il reçut, en date du 7 septembre, la lettre suivante:

Dear Sir,

This will acknowledge receipt of your complaint of the second instant in connection with conduct of Conductor Pease in charge of train No. 1 *out of Garneau Jct. September* 1*st.*

I will investigate this matter at once and will take such steps that will prevent a recurrence.

On behalf of the Canadian Northern Railway, I wish to offer our apology to you and the other Gentlemen who signed the complaint. I am perfectly satisfied that every word contained in the complaint is true, and must say that conductor Pease acted in a very unsatisfactory manner, I wish to thank you for bringing this matter to my attention and wish to assure you that it will not occur again.

Yours truly,

W. A. KINGSLAND,
General Superintendent.

(Traduction)

Cher Monsieur,

Ceci accusera réception de votre plainte du deux courant, au sujet de la conduite du chef de train Pease, en charge du train No 1, parti de la Jonction Garneau le 1er septembre.

Je vais tout de suite faire enquête sur cette question et prendrai les mesures nécessaires pour empêcher la répétition de choses pareilles. Au nom du Canadien-Nord, je désire vous présenter mes excuses, ainsi qu'aux messieurs qui ont signé la plainte avec vous. Je suis parfaitement convaincu de l'absolue exactitude de la plainte et dois dire que le chef de train Pease s'est très mal conduit. Je désire vous remercier de m'avoir mis au courant de cette affaire et vous assurer qu'elle ne se répètera point.

Votre dévoué,

W. A. KINGSLAND,
Surintendant Général.

L'enquête faite, M. Kingsland adressait à M. Carignan, le 17 octobre 1916, la nouvelle lettre que voici:

Dear Sir,

Referring to our interview of date in regard to handling of passengers on our train No. 1 of September 1st. 1916, between Garneau Jct. and Grand'Mère.

I explained to you fully the Company's position in this matter, and wish to state that I have issued instructions to all train employees that they must announce the names of all stations in both the English and French language and that Conductors must, on entering each coach of train, request passengers in both French and English to have their tickets ready.

I hope there will be no further trouble in this connection. I assure you I will do every thing I possibly can to have our employees understand that they must be polite to passengers carried on their trains.

I trust this will be satisfactory.

Yours truly,

(Traduction)

Cher Monsieur,

Au sujet de notre entrevue d'aujourd'hui, relativement au traitement des voyageurs sur notre convoi No 1, du 1er septembre 1916, entre la Jonction de Garneau et Grand'Mère:—

Je vous ai complètement expliqué la position de la Compagnie en cette matière et désire déclarer que j'ai donné des instructions à tous les employés sur les trains, leur enjoignant d'annoncer en anglais et en français les noms de toutes les stations, et enjoignant aux chefs de train, lorsqu'ils entrent dans une voiture, de prier les voyageurs, en français et en anglais, de tenir prêts leurs billets.

J'espère qu'il n'y aura plus de difficulté à ce propos. Je vous assure que je ferai tout ce qu'il me sera possible pour faire comprendre à nos employés qu'ils doivent être polis envers les voyageurs transportés sur leurs convois.

J'ai confiance que ceci vous satisfera.

Votre dévoué,

Faits et documents se passent de commentaires.

LE BILINGUISME POSTAL

On nous communique, et nous donnons à titre de document sur lequel nous aurons à revenir dans la revue l'*Action française*, cette pièce émanant de l'administration postale des Etats-Unis :

Form 3870.

Administration of United States of America.
Administration des États-Unis d'Amérique.

C

Stamp of dispatching office.
Timbre du bureau expéditeur

RETURN RECEIPT
AVIS DE RÉCEPTION

for a letter with declared value of .....
d'une lettre avec valeur déclarée de .....
for a registered article (..... Parcel Post .....) (1)
d'un objet recommandé (.....) (1)
} entered at the office
enregistré au bureau

of Attleboro, Mass. the May 22, 1916, under No. 7560 (2)
de ..... le ....., 19..., sous le No. ..... (2)

mailed by M. The W. H. Saart Co. Attleboro, Mass.
expédiée par M.

and addressed to Mr. Albert J. Miraglia, at Montreal, Que.
et adressé à M.

(complete address) Merchant Bank Bldg. West End.
(adresse complète)

The undersigned declares { that a letter with declared value / that a registered article } to the above-mentioned address, and
Le soussigné déclare { qu'une lettre avec valeur déclarée / qu'un objet recommandé } à l'adresse susmentionnée, et

Stamp of delivering office.
Timbre du bureau distributeur.

originating at Attleboro, Mass. U.S.A., has been duly
provenant de ..... a été dûment
delivered the 19
livré le 19

Signature (3) of the addressee.
Signature (3) du destinataire.

Signature (3) of the postal official of the office of delivery:
Signature (3) de l'agent du bureau distributeur.

(1) Nature of the article (letter, sample, print, etc.).
(1) Nature de l'objet (lettre, échantillon, imprimé, etc.).
(2) Office of origin; date of mailing at that office; registration No. of that office.
(2) Bureau d'origine; date de dépôt à ce bureau; No. d'enregistrement au même bureau.
(3) NOTE.—This receipt must be signed by the addressee or, if the regulations of the country of destination permit it, by the postal official of the office of delivery, then placed in an envelope and sent by the first mail to the office of origin of the article to which it relates.
(3) NOTA.—Cet avis doit être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le comportent, par l'agent du bureau distributeur, puis être mis sous enveloppe et envoyé par le premier courrier, au bureau d'origine de l'objet qu'il concerne.

5—4172

Dès les premiers numéros de l'*Action française* nous espérons publier des notes fort intéressantes sur l'emploi des langues dans le service postal des différents pays.

LES CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE DANS LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LEUR FORCE NUMÉRIQUE

BIBLIOGRAPHIE.—Recensement du Canada, 1911.—ALEXIS, L'Eglise catholique au Canada.

NOTES EXPLICATIVES. — 1. *Dans les diagrammes qui suivent, les catholiques canadiens sont distribués en trois catégories* : catholiques de langue anglaise, catholiques de langue française *et* autres catholiques. *Ce dernier titre représente les Indiens, les catholiques du rite ruthène et autres semblables, tous ceux enfin qui ne peuvent être comptés comme catholiques de langue anglaise ou de langue française. Le groupe des catholiques de langue française comprend les Canadiens français, les Français et les Belges. Tous les autres catholiques sont comptés comme catholiques de langue anglaise.*

2. *Chaque province est représentée par une bande dont la largeur est déterminée par le chiffre de sa population (1er diagramme) ou de sa population catholique (2e diagramme). Au-dessus de chaque section des diverses bandes, un chiffre indique le pourcentage de cette section dans l'ensemble de la population ou de la population catholique, selon le cas. Le chiffre placé au-dessous est celui de la population ou de la population catholique de cette section.*

3. *Le nombre réel des catholiques du Manitoba étant sensiblement supérieur au nombre donné par le recensement officiel de* 1911 *(lequel comptait les Ruthènes parmi les non-catholiques), nous avons adopté pour cette province le total indiqué par le recensement diocésain de la même année. Toutefois nous n'avons pas augmenté le chiffre officiel des catholiques pour l'ensemble du Canada.*

4. *Aucune statistique ne permet d'établir exactement le nombre des catholiques de langue anglaise de la Saskatchewan, de l'Alberta et même du Manitoba. Les chiffres donnés sont approximatifs et nous semblent serrer de très près la réalité.*

I.—Force numérique des catholiques de langue française comparés aux catholiques d'autres langues et aux non-catholiques:

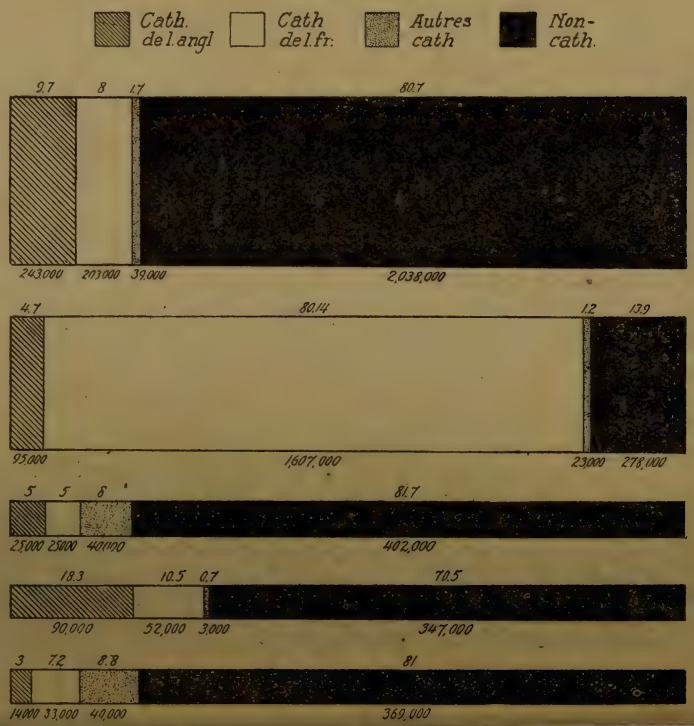

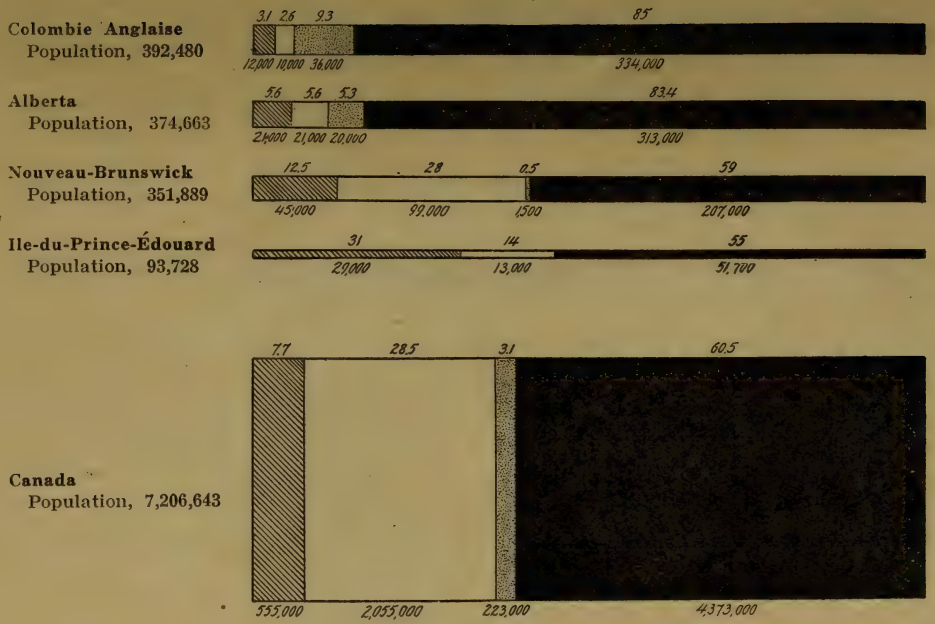
Colombie Anglaise
Population, 392,480
3.1 2.6 9.3 85
12,000 10,000 36,000 334,000
Alberta
Population, 374,663
5.6 5.6 5.3 83.4
21,000 21,000 20,000 313,000
Nouveau-Brunswick
Population, 351,889
12.5 28 0.5 59
45,000 99,000 1,500 207,000
Ile-du-Prince-Édouard
Population, 93,728
31 14 55
29,000 13,000 51,700
Canada
Population, 7,206,643
7.7 28.5 3.1 60.5
555,000 2,055,000 223,000 4,373,000

II.—Force numérique des catholiques de langue française comparés aux autres catholiques:

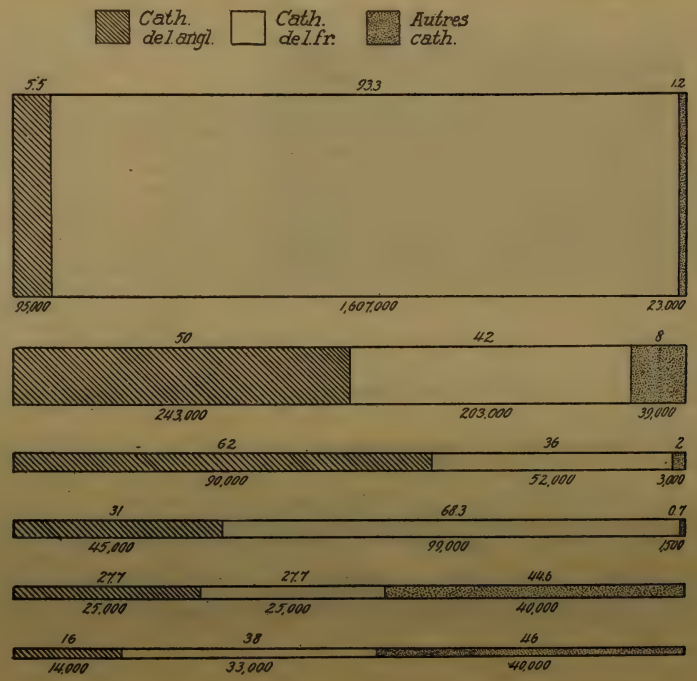

Alberta
Pop. cath., 62,193

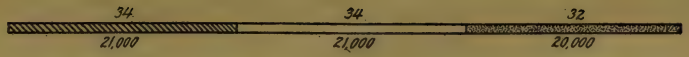

Colombie Anglaise
Pop. cath., 58,397

Ile-du-Prince-Édouard
Pop. cath., 41,994

Canada
Pop. cath., 2,833,041

III.— Qù se trouvent les forces catholiques du Canada: dans quelles provinces? dans quels groupes ethniques?

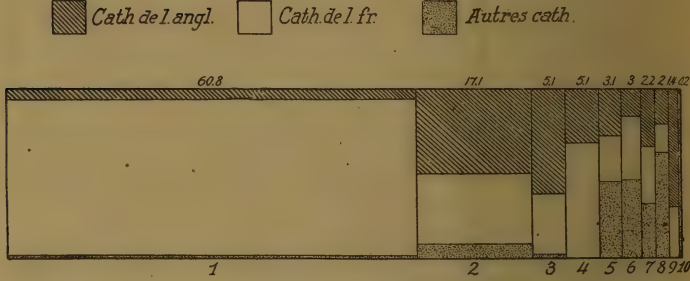

1—Québec.
2—Ontario.
3—Nouvelle - Ecosse.
4—Nouveau-Brunswick.
5—Saskatchewan.
6—Manitoba.
7—Alberta.
8—Colombie Anglaise.
9—Ile - du - Prince - Edouard.
10—Yukon et Nord-Ouest.

L'ACTION FRANÇAISE

donnera chaque mois un article de tête d'un écrivain connu.

L'ACTION FRANÇAISE

vous tiendra au courant des détails de la lutte pour le français.

Abonnez-vous à L'ACTION FRANÇAISE.
(*Pour détails, voir page* 126).

SIMPLE HOMMAGE

Par Omer HÉROUX

J'écris ces lignes dans une période d'incertitude, au lendemain du double jugement du Conseil privé, alors que nous ignorons encore quelle tactique il imposera à nos compatriotes d'Ottawa.

Mais il faut tout de même, dans cet *Almanach* voué à la défense et illustration de la langue française, inscrire quelques traits de la lutte qui s'est poursuivie au cours de l'année 1916, dans la capitale de notre pays.

Saluons d'abord les mères de famille devant lesquelles nos chefs religieux, les hommes les plus éminents du monde laïque ont incliné leur respect.

Au matin du 4 janvier, ce sont elles qui, des lamentables classes dont l'*Almanach* de l'an dernier vous donnait la photographie, ont arraché Mesdemoiselles Desloges pour les réinstaller dans leurs salles de l'Ecole Guigues; ce sont elles qui, le 7, en dépit de la police, ont forcé les portes de la même école pour assurer aux deux jeunes institutrices la libre entrée de leurs classes; ce sont elles encore qui, pendant des semaines et des mois, ont monté la garde dans toutes les écoles pour les protéger contre un coup de main.

Je me rappelle, sur le corsage de plus d'une de ces mères de famille, avoir vu, épinglés, l'insigne et les couleurs de la *Pensée française*. N'était-ce point le plus éloquent et le plus juste des symboles?

* * *

Saluons les maîtres et les maîtresses dont l'héroïque dévouement, l'admirable ténacité ont permis d'assurer pendant un si long temps l'ardente résistance.

Unissons dans un même hommage les grands corps enseignants et leurs collaboratrices laïques: la même pensée, le même esprit les inspirait.

Et, pour être juste, pour bien mesurer la hauteur des sacrifices consentis à la demande des parents, sachons voir,

non seulement les dramatiques aventures, les refus éclatants qui sont présents à toutes les mémoires, mais les privations de tous les jours qu'imposa la résistance. Car, lorsque nos pensées distraites par des préoccupations nouvelles, à demi rassurées par le silence, se détournaient de la lutte, celle-ci n'en continuait pas moins dans le silence, avec ses muettes souffrances. Le risque des représailles, rendu plus sensible par les mesures dont furent victimes une couple d'institutrices, était toujours là; toujours là aussi la suspension de traitements que ne pouvaient compenser les offrandes volontaires...

* * *

Saluons les enfants, motif suprême de cette lutte, gloire des parents et des maîtres.

Quoi qu'il advienne, quelque tactique qu'il faille adopter à l'avenir, ces enfants auront reçu, dans les années qui viennent de s'écouler, la plus haute, la plus magnifique des formations morales.

Une génération a grandi en des sentiments d'une telle élévation, avec une telle fierté patriotique que j'ai vu certaines de leurs maîtresses qui s'y connaissent, certes, en fait de courage, en parler avec des larmes dans les yeux.

Et cette fierté patriotique s'est doublée d'une admirable ferveur religieuse. A ces enfants on n'a jamais manqué de redire le lien qui unit à la défense nationale la défense religieuse; on les a inlassablement fait prier pour le triomphe suprême de leur cause. Pour elle ils ont consenti parfois les plus touchants sacrifices.

Rappelez-vous, au jour de leur grande manifestation près des autorités municipales, où personne ne les accompagnait, ce groupe qui traversa toute la ville en silence, offrant cette mortification pour le triomphe de la cause commune.

* * *

Saluons enfin les pères de famille, leurs représentants élus, leurs chefs religieux et laïques, dont la volonté, la persévérance, la prudence ont appuyé et dirigé l'oeuvre commune.

Leurs noms, leurs actes, comme ceux de leurs collaborateurs et collaboratrices de tout ordre, appartiennent à la plus noble histoire de notre pays.

Omer HEROUX.

L'ANNÉE FRANÇAISE

Par Jean-Chrysostôme MARTINEAU

AOUT 1915 — JUILLET 1916

1915

1er août—Déclaration du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal au sujet du fonds de défense ontarien.

11—La commission scolaire élue d'Ottawa proteste contre la nomination de la commission gouvernementale.

12—Les curés de la ville d'Ottawa, des comtés de Prescott et de Russell dénoncent le règlement XVII.

15—A Moncton, célébration de la fête nationale acadienne. M. l'abbé Groulx, le R. P. Villeneuve et M. Guy Vanier y représentent les Canadiens-français.

A Chicoutimi, assemblée sous les auspices du cercle Labrecque de l'A. C. J. C. Conférence de M. Henri Bourassa.

16—Lettre du docteur Freeland au *Journal* d'Ottawa donnant les raisons de sa lutte en faveur du français.

19—Mémoire du sénateur Landry dénonçant comme inconstitutionnelle la loi autorisant la nomination d'une commission scolaire gouvernementale à Ottawa.

29—Grande réunion à Ottawa. Les contribuables dénoncent la nomination de la commission gouvernementale.

* * *

1er septembre—Ouverture des écoles bilingues d'Ottawa par la Commission élue.

6—M. Bourassa inaugure une tournée dans la Nouvelle-Angleterre.

15—A Worcester, 8ème congrès de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique.

30—Manifeste du président de l'Association d'Education offrant au gouvernement un projet d'entente. (L'offre n'a pas de suites).

* * *

4 octobre—Mesdemoiselles Desloges quittent l'école Guigues, sur l'ordre des tribunaux.

5—Elles continuent leurs classes dans la chapelle de la rue Murray à Ottawa. Les institutrices de la commission gouvernementale restent en face des banquettes vides, à l'Ecole Guigues.

7—Manifestation à l'école des demoiselles Desloges. Remise de fleurs de la part de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

13—Le gouvernement ontarien suspend les brevets des demoiselles Desloges.

M. Landry inaugure une tournée dans les centres français de l'Ontario.

25—Refusant de signer les reçus de la Commission gouvernementale, les institutrices de l'école Garneau, Mme Dumais, Mlles Rocque, Roy et Barrette, ne sont pas payées.

26—Appel de l'A. C. J. C. en faveur de la minorité ontarienne.

* * *

3 novembre—Mort du docteur Anthony Freeland, d'Ottawa, commissaire d'école très dévoué à notre cause.

18—Les tribunaux ontariens maintiennent la loi 5, Geo. V, chap. 45, relative aux écoles séparées d'Ottawa.

22—Mémoire de M. Belcourt à la Commission scolaire d'Ottawa conseillant l'appel du dernier jugement de Toronto.

* * *

1er décembre—Grande assemblée à Ottawa. Discours de M. Landry et autres.

2—Manifeste de M. Landry. "Nous avons des droits et nous ne souffrirons pas qu'ils nous soient volés."

Réunion à Saint-Charles d'Ottawa.

3—Le conseil municipal de Montréal vote $1,000 pour les "blessés" de l'Ontario.

6—Assemblée enthousiaste à Ottawa, salle Sainte-Anne. Discours de MM. Landry, Genest, l'abbé Myrand et autres.

10—A Maisonneuve, conférence de M. Bourassa sur les droits du français.

16—La Ligue des Droits du français publie l'Almanach de la Langue française.

17—La ville de Québec vote $1,000 pour les "blessés" de l'Ontario.

20—A Ottawa, réunion des Canadiens-français, discours de M. Landry et autres. M. Landry déclare que le jour où il lui faudra choisir entre sa position de président de l'Association d'Education et la présidence du Sénat, il n'hésitera pas à abandonner celle-ci.

31—Election de la Commission des écoles séparées d'Ottawa.

* * *

1916

3 janvier—Message du Président de l'Association d'Education de l'Ontario aux Canadiens-français du pays.

4—Reprise de l'école Guigues d'Ottawa par les mères de famille. Mesdemoiselles Desloges sont réinstallées dans leurs classes.

A Ottawa, conférence de M. Bourassa sur les droits du français.

5—La Commission gouvernementale fait signifier aux demoiselles Desloges d'avoir à quitter leurs classes. On les menace d'arrestation.

7—Les parents s'emparent de l'école Guigues gardée par la police. Mesdemoiselles Desloges pénètrent par les portes défoncées.

17—A Saint-Boniface, grande conférence de Mgr Béliveau sur le patriotisme.

21—Les curés d'Ottawa refusent de demander des souscriptions pour le fonds patriotique, alléguant les besoins des écoles bilingues.

23—A Montréal, magnifique réunion sous les auspices du Comité central de l'A. C. J. C. Discours du sénateur Lan-

dry, du Dr Baril, président de l'A. C. J. C., de M. Victor Morin, président de la Saint-Jean-Baptiste, etc.

M. le commissaire d'école Preston, d'Ottawa, défie les journalistes anglais de discuter avec lui, à Toronto, la question bilingue.

25—La Commission élue réclame les taxes scolaires prélevées par la ville d'Ottawa.

31—Délégation des écoliers d'Ottawa à l'hôtel de ville, réclamant qu'on remette aux commissaires élus l'argent destiné à payer leurs maîtres.

* * *

1er février—A Ottawa, nombreuse délégation des pères de famille à l'hôtel de ville, demandant qu'on remette à la Commission élue le produit de leurs taxes scolaires.

3—Les instituteurs des écoles bilingues quittent leurs classes, en protestant contre la façon dont ils sont traités par le président de la Commission gouvernementale et contre le fait qu'on ne les paie point. Ils exonèrent de tout blâme les pères de famille et leurs représentants.

A la réunion de la Commission scolaire élue d'Ottawa on rend un hommage public aux instituteurs.

4—Les écoles de la Capitale sont gardées et le seront jusqu'aux vacances.

6—Protestations des paroisses d'Ottawa contre l'engagement éventuel de professeurs par la Commission gouvernementale et leur introduction dans les écoles.

7—2,500 pères de famille d'Ottawa vont au conseil de ville demander qu'on emploie à payer les instituteurs l'argent de leurs taxes.

La Ligue des Droits du français adopte en réunion générale des résolutions de sympathies pour nos frères ontariens.

9—400 enfants des écoles bilingues paradent dans les rues d'Ottawa.

La Commission élue déclare qu'elle ne peut reconnaître les professeurs engagés par la Commission gouvernementale. Elle dégage sa responsabilité des conséquences que pourrait entraîner leur introduction dans les écoles.

Nomination du Comité de Vigilance catholique et français à Saint-Boniface.

10—Jugement Masten contre les commissaires d'écoles de Green Valley, Médéric Poirier et Jean Ménard.

11—A Ottawa, délégation des mères de famille à l'hôtel de ville. 600 écoliers portent des requêtes aux chefs conservateur et libéral.

14—A Ottawa, magnifique assemblée des Canadiens-français, relative, comme les manifestations précédentes, à la question des taxes scolaires.

15—Ouverture du 3ème congrès de l'Association d'Education de l'Ontario. Discours de NN. SS. Béliveau, Latulipe, Charlebois, de Mgr Routhier, de MM. Landry et Belcourt. Grande réunion des dames d'Ottawa. Conférence de M. Bourassa.

16—Le Congrès décide de demander le désaveu de la loi 5, Geo. V, chap. 45. Grande réunion de clôture du congrès au soubassement de l'église du Sacré Coeur.

22—Cinq grandes réunions publiques à Ottawa. Discours des chefs de la résistance.

A l'Assemblée législative de Québec, M. Armand Lavergne soulève la question du bilinguisme.

23—A Montréal, cours d'histoire de M. l'abbé Groulx sur "la liberté scolaire".

Lettre de M. John Pope, sous-secrétaire d'Etat, en faveur de la minorité française.

Au Manitoba, seconde lecture du projet Thornton, abolissant le bilinguisme. MM. Talbot et Dumas se séparent de leur parti. Tous les députés français revendiquent les droits de la minorité.

Le cercle Hochelaga de l'Alliance Nationale refuse d'approuver la souscription du Bureau exécutif au Fonds patriotique, mais donnerait son adhésion à une large souscription au fonds ontarien.

24—2,000 contribuables d'Ottawa remettent à sir R.-L. Borden un mémoire pour le lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

L'A. C. J. C. se charge d'organiser la cueillette des signatures pour le désaveu de la loi 5, Geo. V. chap. 45.

25—Requête du Conseil municipal de Québec à S. M. Georges V, au sujet de la question scolaire.

A Saint-Boniface, grande réunion des Canadiens-français protestant contre l'attitude tyrannique du gouvernement manitobain.

27—Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, fait appel à la générosité de ses ouailles en faveur des persécutés de l'Ontario.

28—Grande réunion des Franco-Canadiens de la région de Windsor.

* * *

2 mars—Grande assemblée française à Ottawa.

4—Nombreuse réunion des dames et jeunes filles de Montréal à la bibliothèque Saint-Sulpice, en faveur des Franco-Ontariens.

7—Assemblée à Saint-Henri, sous les auspices du cercle Saint-Rémi de l'A. C. J. C.

8—Amputant le projet Galipeault, le Conseil législatif de Québec ne permet de souscrire au fonds ontarien qu'aux municipalités scolaires.

La Législature manitobaine adopte définitivement la loi Thornton biffant de la loi scolaire la clause du bilinguisme.

12—Conférence de M. P.-E. Lamarche à Ottawa.

A Québec, grande assemblée du Comité régional de l'A. C. J. C. S. E. le cardinal Bégin préside entouré des membres de son chapitre.

13—Mémoire du ministre intérimaire de l'instruction publique d'Ontario essayant de justifier sa politique.

16—A Ottawa, MM. Morgan et Foran approuvent la minorité française.

17—A Québec, M. Devlin, député de Wright, rappelle aux Irlandais la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée envers les Canadiens-français.

19—Grande réunion à Sherbrooke pour les Franco-Ontariens.

22—A Ottawa, grand ralliement des Canadiens-français.

23—Nombreuse réunion des dames françaises de Saint-Boniface.

25—M. Ferguson refuse les propositions de la Commission élue d'Ottawa et réclame l'acceptation pure et simple du règlement XVII.

26—Assemblées enthousiastes aux Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine.

MM. Landry et Belcourt expliquent la question ontarienne à Rimouski.

28—Conférence de M. Belcourt au *Canadian Club* de Québec.

30—Appel de la société "l'Oeuvre des étudiants" de Sudbury.

* * *

2 avril—Assemblée de M. Landry et de ses amis à Saint-Hyacinthe.

6—A Ottawa, grande assemblée des mères de famille, au théâtre Russell, pour protester contre le règlement XVII.

9—Aux Trois-Rivières, le Comité régional de l'A. C. J. C. tient une importante réunion, sous la présidence de Mgr Cloutier. Discours de MM. Landry, Belcourt, Héroux, etc.

10—Assemblée à Longueuil. Discours de M. Armand Lavergne.

11—Une requête en désaveu de la loi 5, Geo. V, chap. 45, signée par S. E. le cardinal Bégin et nombre d'autres prélats est remise au secrétaire d'Etat.

12—En vertu d'un jugement du 3 avril, la Commission gouvernementale reçoit les $84,000 de la Commission des écoles séparées d'Ottawa.

A Montréal, M. l'abbé Groulx traite des "Droits du français".

16—Grande réunion à Nicolet.

19—Le projet Ferguson déclarant que la Commission gouvernementale d'Ottawa a le droit de percevoir des taxes scolaires subit sa troisième lecture.

28—Le délai pour le désaveu de la loi 5, Georges V, chapitre 45, expire ce soir. Rien n'est fait.

* * *

3 mai—Production du mémoire de M. Doherty rejetant la demande en désaveu de la loi 5, Geo. V, chap. 45.

Grande réunion des Canadiens-français d'Ottawa. M. Belcourt déclare qu'il ne paiera point ses taxes à la Commission gouvernementale.

8—Réponse de l'Association d'Education au mémoire Doherty.

11—Mgr Béliveau visite l'Association d'Education du Manitoba et approuve la résistance.

12—Après un long débat, à la Chambre des Communes, la motion Lapointe est rejetée par un vote de 107 contre 60.

Lettre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal aux candidats des élections provinciales, demandant leur concours pour l'octroi d'une contribution du gouvernement en faveur des Franco-Ontariens.

17—La Société Royale du Canada recommande l'étude de la langue et de la littérature françaises dans les écoles du Dominion.

30—A Montréal, conférence de M. Bourassa sous les auspices de l'Union Saint-Joseph.

* * *

2 juin—Démission de M. Landry comme président du Sénat.

5—A Ottawa, adieux de M. Landry avant son départ pour l'Angleterre.

11—La Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa proteste contre les tentatives faites pour angliciser l'Université d'Ottawa.

19—A Montréal, 15,000 personnes souhaitent bon voyage à M. Landry.

23—Ouverture du congrès d'action française organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste.

24—Clôture du congrès d'action française. D'importants projets sont soumis.

Au delà de 30,000 personnes assistent aux réunions du Parc Lafontaine, à Montréal, de Maisonneuve et de Verdun.

A Hull, ouverture d'une *retraite patriotique* de huit jours au bénéfice des *bourses paroissiales*.

26—Trois-Rivières et Coaticook célèbrent la Saint-Jean-Baptiste.

27—Ouverture du congrès de l'Association d'Education du Manitoba.

28—A Green Valley, distribution solennelle des prix offerts par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, MM. le docteur Monfette et J.-A.-C. Huot, d'Alexandria, aux élèves de l'école du Sacré Coeur.

A Alexandria, réunion en l'honneur des délégués de la Société Saint-Jean-Baptiste à Green-Valley.

29—A Ottawa, remise solennelle des diplômes de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal aux élèves des écoles bilingues.

* * *

2 juillet—Québec et Ottawa célèbrent la fête nationale.

7—Les causes de la Commission des écoles séparées d'Ottawa sont entendues au Conseil privé.

Jean-Chrysostôme MARTINEAU.

N. B.—Le manque d'espace nous oblige à passer sous silence plusieurs événements intéressants.

J.-C. M.

La langue française au Canada

Il reste encore quelques exemplaires de l'intéressante brochure de Pierre Homier, "La Langue française au Canada. Faits et réflexions."

Cette brochure se vend au prix exceptionnellement bas de 15 sous, net, 20 sous franco.

Adresser les commandes au secrétariat de la Ligue des Droits du français, au Monument national, Montréal.

LES CHAMPIONS DU FRANÇAIS

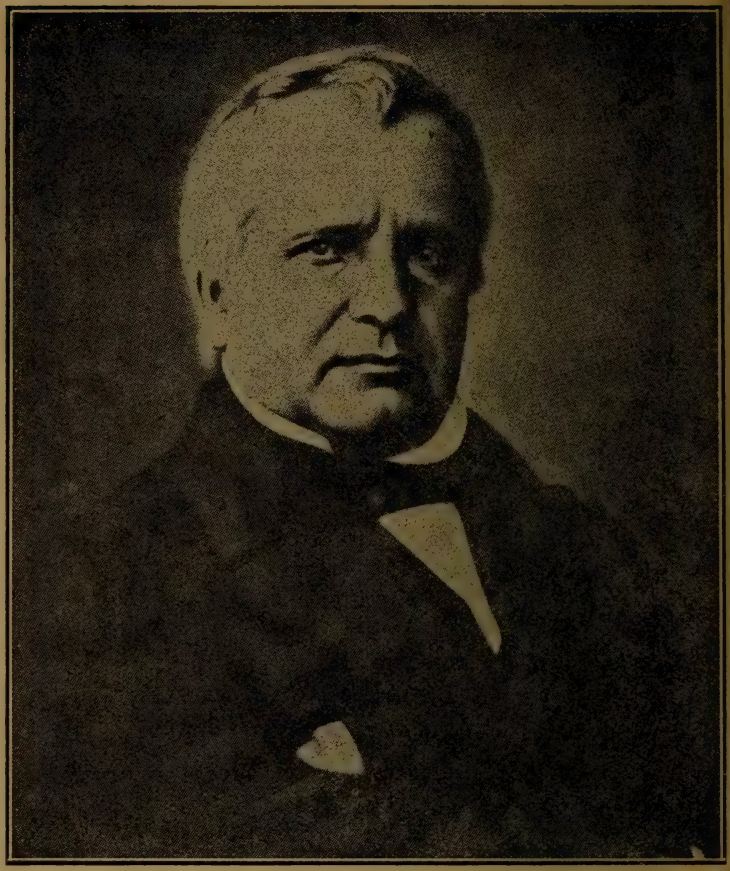

LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE

...Quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je me le dois à moi-même.

(LaFontaine, premier ministre, à l'assemblée des Canadas Unis, le 13 septembre 1842).

STATISTIQUES CANADIENNES

Par Georges PELLETIER

LA POPULATION DU QUEBEC

Le recensement de 1911 fixait à 7,206,643 le chiffre de la population canadienne. Il établissait à 2,054,890 le nombre des habitants canadiens-français du Canada. Il y en avait 1,605,339 dans la seule province du Québec. Et la population globale de celle-ci était de 2,003,232.

* * *

En 1665, la population de la Nouvelle-France était de 3,215. Au commencement du XVIIIe siècle, — en 1706, — elle était de 16,407. Peu de temps après la session, le Québec comptait 69,810 habitants, — en 1765, après la migration des nobles et des familles assez nombreuses qui décidèrent de retourner en France. En 1790, le dénombrement portait à 161,311 le chiffre de la population de l'ancienne Nouvelle-France. De cette époque, elle continua d'augmenter rapidement, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant:

1831	553,134
1844	697,084
1851	890,261
1861	1,111,566
1871	1,191,516
1881	1,359,027
1891	1,488,535
1901	1,648,898
1911	2,003,232

* * *

Une comparaison entre les recensements de 1901 et de 1911 par rapport aux divers éléments de la population québécoise ne sera pas de trop. La voici, en un tableau synoptique:

Les différents groupes de la population québécoise, en 1901 *et en* 1911 *et leurs variations.*

Origine	1901	1911	*Augmentation ou diminution*
Canadiens-français	1,322,115	1,605,339	+283,244
Anglais	114,710	153,295	+ 38,585
Irlandais	114,842	103,147	— 11,695
Ecossais	60,068	58,555	— 1,513
Autre origine britannique	549	1,106	+ 557
Juifs	7,607	30,648	+ 23,041
Indiens	9,166	9,993	+ 827
Divers (1)	19,841	41,149	+ 21,308
Total	1,648,898	2,003,232	

* * *

En 1901 et en 1911, donc, les groupes français et étrangers pouvaient se comparer comme suit:

	1901	1911	*Augmentation*
Groupe français	1,322,115	1,605,339	283,224
Groupes étrangers (en bloc)	326,783	397,893	71,110

L'augmentation de l'un et de l'autre groupes s'est faite à peu près dans la même proportion; elle a été de 21,27% pour

(1) Ce groupe se décomposait en partie comme suit, en 1901 et en 1911 :—

Origine	1901	1911
Allemands	6,923	6,145
Austro-Hongrois	184	1,289
Belges	969	2,103
Bulgares et Roumains	151	618
Chinois	1,037	1,578
Hollandais	1,554	1,505
Grecs	66	768
Italiens	2,805	9,576
Nègres	280	409
Polonais	(inconnu)	3,228
Russes et Finlandais	430	1,684
Scandinaves	1,350	1,756
Suisses	350	397

les Canadiens-français, qu'aucune immigration sensible n'a aidés, et de 21,76% pour l'ensemble des autres nationalités, qui ont eu pour la plupart une forte immigration, — ainsi les groupes juifs et ceux de nationalités étrangères à l'Empire britannique.

* * *

Deux groupes de langue anglaise, — l'irlandais et l'écossais, — ont diminué, pendant la décade 1901-1911, de 13,208 individus, en dépit de l'appoint d'une immigration extérieure, dépassée cependant par une migration plus forte d'individus de ces groupes québécois vers les provinces anglaises. L'élément britannique, malgré cette déperdition, a toutefois augmenté, dans l'ensemble, de plus de 38,000 âmes, comme en témoignent les chiffres suivants:

Origine	1901	1911
Anglais	114,710	153,295
Irlandais	114,842	103,147
Ecossais	60,068	58,555
Jersais, Ile de Man, etc.	549	1,106
	290,169	316,103

Détail à noter: en comptant les immigrés du Royaume-Uni dont bon nombre se sont établis dans le Québec, le groupe britannique de notre province s'est accru de 8.7% seulement pendant la décade 1901-1911; la proportion d'accroissement du groupe de langue française était, pendant la même période, de 21.27%, sans immigration notable.

* * *

En 1911, donc, la proportion comparative des gens de diverses origines habitant le Québec était comme suit:

Origine			*Pourcent*
Population canadienne-française	1,605,339		80.14
" anglaise	153,295	7.65%	
" irlandaise	103,147	5.15	15.72
" écossaise	58,555	2.92	
" juive	30,648		1.53
" d'origine non spécifiée	52,248		2.61
	2,003,232		100%

Des 65 comtés fédéraux du Québec, il y en avait, en 1911, 5 où la majorité de la population était de langue anglaise ou étrangère: *Brome*, 7,160 Anglo-Canadiens contre 4,977 Canadiens-français; *Huntingdon*, 6,548 Anglo-Canadiens contre 5,372 Canadiens-français; *Sainte-Anne* (Montréal), 12,759 Anglo-Canadiens et étrangers contre 6,539 Canadiens-français; *Saint-Antoine* (Montréal), 29,491 Anglo-Canadiens contre 14,230 Canadiens-français ; *Saint-Laurent* (Montréal), 19,226 Juifs, 14,615 Anglo-Canadiens et 3,679 étrangers contre 18,307 Canadiens-français. De ces 5 comtés en majorité non-français, il y en avait 2 ruraux. Dans 3 autres, la population, en 1911, était presque également britannique et française. Les voici: *Argenteuil*, 8,559 Canadiens-français, 7,905 Anglo-Canadiens; *Pontiac*, 14,270 Canadiens-français, 13,321 Anglo-Canadiens, 890 Sauvages, 926 étrangers, (soit 15,137 non Canadiens-français); *Stanstead*, 10,655 Canadiens-français, 9,794 Anglo-Canadiens. Nos 57 autres comtés sont pour la plupart presque exclusivement de langue française.

En 1901, il y avait dans le Québec 7 comtés en majorité anglaise: *Argenteuil, Brome, Huntingdon, Sainte-Anne, Saint-Antoine, Saint-Laurent* et *Pontiac*. L'élément canadien-français a pris depuis la majorité dans Argenteuil et Pontiac. Il a perdu quelque terrain dans Stanstead, quoiqu'il y soit encore en majorité, comme en témoignent les chiffres déjà cités. On peut prévoir la date assez prochaine où il n'y aura de comtés en majorité de langue anglaise ou étrangère que dans la ville de Montréal.

* * *

Nous formons exactement, à l'heure présente, les quatre-cinquièmes de la population du Québec. Nous avons essaimé dans l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta; et le groupe acadien forme bloc avec nous. La population de langue française, au Canada, équivaut à 28.51 pour cent de l'ensemble des habitants du pays.

Ce sont là des faits que les assimilateurs ne peuvent faire disparaître.

Georges PELLETIER.

Bibliographie : On trouvera profit à consulter sur le mouvement de la population du Québec les publications offi-

cielles suivantes auxquelles ce travail a emprunté les chiffres qu'il cite: *Cinquième recensement du Canada,* 1911, volume II, tableaux VII, VIII, IX, XI; *Annuaire statistique,* province de Québec, 2e année, pp. 137-138, et 150 à 192; *Annuaire du Canada,* 1914, pp. 44 à 82; *Atlas du Canada,* ministère de l'Intérieur, 1915, planches 94 et 97.

———: o :———

LES PHOTOGRAPHIES

d'actualité publiées dans l'Almanach nous ont été fournies par M. Edgar Gariépy, 704, rue Saint-Denis (Tél. Est 6272), Montréal, qui fait une spécialité des photographies artistiques, historiques et documentaires, ainsi que des projections lumineuses à domicile ou dans les collèges, etc. Il tient à la disposition de ses clients des verres à lanterne de projection de haute qualité, des collections de vues de l'histoire du Canada, d'après les manuscrits et documents, des reproductions de tableaux et gravures, etc.

Monseigneur Langevin

Monseigneur Langevin, le grand disparu de l'an dernier, vit encore. Son esprit subsiste chez ceux qui ont hérité de sa haute charge, son souvenir demeure dans tous les coeurs vraiment canadiens-français.

Afin de perpétuer davantage sa mémoire et de rester fidèle aux fières leçons qui se dégagent de sa vie, chaque foyer où vibre l'amour de la langue française devrait posséder le portrait du grand archevêque patriote.

La Ligue des Droits du français qui l'a fait éditer sur papier de luxe le vend dix sous l'exemplaire franco.

Adresser les commandes au Secrétariat de la Ligue, au Monument national, Montréal.

LA LANGUE FRANCAISE ET LE MAINTIEN DE LA CONFÉDÉRATION

Par Henri BOURASSA

...Non seulement le maintien de la langue française n'offre aucun danger pour l'unité religieuse et nationale du pays, mais j'affirme que la conservation et l'expansion de la langue française dans chacune des provinces anglaises du Canada est la seule véritable garantie morale de l'unité de la Confédération canadienne et du maintien des institutions britanniques au Canada.

Les institutions humaines ne se conservent que dans la survivance des principes vitaux d'où elles ont surgi. La Confédération canadienne est la résultante d'un contrat entre les deux races anglaise et française au Canada, traitant sur un pied d'égalité et se reconnaissant des droits égaux et des devoirs réciproques. La Confédération canadienne ne durera que dans la mesure où cette égalité sera reconnue comme la base du droit public du Canada, depuis Halifax jusqu'à Vancouver.

Il semble difficile, à première vue, d'expliquer l'aveuglement de ceux qui, de bonne foi, — ils sont nombreux — veulent opérer la destruction graduelle de la langue française, ou de ceux, plus modérés, qui veulent bien la laisser subsister dans la province de Québec, mais s'efforcent de l'empêcher de pénétrer ailleurs. Et pourtant, cette mentalité s'explique facilement.

D'abord, l'ignorance de l'histoire et l'absence de toute philosophie privent la plupart des hommes d'Etat et des publicistes anglo-canadiens de la connaissance vraie des profondeurs de l'âme humaine et de la notion des répercussions lointaines des événements dans l'histoire des nations. Ils ne connaissent pas le passé, ou ils l'oublient; et par conséquent leur vision de l'avenir est courte et bornée.

En second lieu, l'habitude de la sujétion coloniale les empêche de voir en dehors des bornes du pays où ils vivent.

La plupart des Anglo-Canadiens ne connaissent que deux pays, l'Angleterre et le Canada; et beaucoup d'entre eux hésitent encore à décider lequel des deux est leur véritable patrie.

Enfin, le défaut de culture intellectuelle, et la soif intense de l'or, qui pénètre la société canadienne comme la société américaine, nous font méconnaître très souvent — et particulièrement aux hommes politiques qui recherchent surtout les mobiles d'intérêt immédiat — l'immense supériorité des forces morales latentes qui couvent sous la force brutale apparente.

Il y a des Anglo-Canadiens qui croient, de bonne foi, que la langue anglaise, étant la langue de leur mère-patrie, doit être aussi la langue de la colonie. Ils semblent oublier ce fait capital: que la langue anglaise n'est pas seulement la langue de l'Angleterre mais qu'elle est aussi la langue des Etats-Unis.

Par suite de la communauté d'idiome, il y a un contact beaucoup plus immédiat entre le Canada et les Etats-Unis qu'entre le Canada et l'Angleterre. Il y a plus encore. Les communications entre les provinces maritimes ou le Québec, et la Nouvelle Angleterre, entre l'Ontario et l'Etat de New-York, entre le Manitoba et le Minnesota, entre la Colombie Anglaise et l'Orégon ou le Washington, sont beaucoup plus fréquentes et plus intimes qu'entre les différentes provinces de la Confédération canadienne. Si nous ne mettons pas à l'unisson toutes nos forces vives, si nous ne faisons pas tous les efforts que les hommes de bonne volonté des deux races peuvent tenter, la pensée américaine nous aura non seulement séparés de l'Angleterre, mais elle aura désuni la Confédération canadienne, avant qu'on ait réussi à repousser de l'Ontario et du Manitoba l'invasion des habitants du "moyen-âgeux" Québec.

Toutes ces luttes que nous, Canadiens-français, avons dû soutenir depuis vingt ans dans le domaine de l'enseignement, contre qui les soutenons-nous? Contre la pensée anglaise, contre la tradition anglaise? Non. Le principe de l'école dite " nationale ", l'opposition à l'école séparée ou bilingue dans l'Ontario et dans les provinces maritimes, dans le Manitoba comme dans les nouvelles provinces du Nord-Ouest, où faut-il en chercher la source? Dans l'idéal américain, qui fa-

çonne toutes les volontés dans le même moule, par la même formation intellectuelle. En Angleterre, au contraire, l'enseignement public repose sur le principe de la liberté individuelle, de la formation des individus et des groupes suivant leurs aspirations et conformément à leurs facultés.

Si les projets des anglicisateurs devaient réussir, nous pourrions dès aujourd'hui leur faire une prédiction qui se réalisera assurément: c'est que s'ils réussissent à angliciser les Canadiens-français, ils n'en feront pas des Anglais, mais des Américains.

Il est inutile de se faire la moindre illusion à ce sujet. Nous sommes détachés de l'Europe depuis cent cinquante ans. Nous aimons l'Angleterre d'un amour de raison et, si on me permet d'ajouter ma pensée personnelle, j'ajouterai que j'aime l'Angleterre d'un amour d'admiration. Mais ce n'est pas seulement par l'admiration et par la raison que se forme le tempérament d'une race. On l'a dit depuis longtemps: les hommes se gouvernent par l'instinct beaucoup plus que par les lois et par l'intelligence. Et le jour où le peuple canadien-français aura appris, par une série d'humiliations successives, que ses droits ne sont respectés que là où il est le plus fort, mais qu'ils sont violés partout où il est en minorité; le jour où il aura constaté définitivement que dans la seule province de Québec il peut parler sa langue, mais que dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, et même dans l'Ontario, ses droits sont méconnus ou réduits à la mesure de ceux des Italiens, des Galiciens ou des Doukobors, ce jour-là, il sera devenu américain, car il ne verra plus aucun avantage à rester britannique.

Henri BOURASSA.

L'ŒUVRE DES ETUDIANTS, destinée à faciliter à nos compatriotes de la région de Sudbury l'acquisition de l'enseignement classique, a reçu l'approbation des chefs de l'élément français dans l'Ontario. Elle a déjà obtenu des résultats notables.

L'Œuvre fait appel à toutes les bonnes volontés et à tous les concours. Adresser les offrandes à M. l'abbé J.-A. Ménard, au collège du Sacré Coeur, Sudbury, Ont.

Dans la lutte et l'attente

Afin que l'ennemi chez nous ne s'insinue,
Frères, serrons encor les rangs des bataillons ;
Nul ne nous sauvera que nous-mêmes ; veillons
Sans relâche et sans peur : la lutte continue !

Notre race bien née à l'honneur est tenue :
Sa vaillance est écrite en nos traditions ;
Enrichissons nos coeurs de nobles actions ;
Que l'antique fierté soit par nous maintenue !

Nos pères ont souffert, leurs enfants souffriront ;
Mais ils ne plieront pas sous l'épreuve le front,
Car le sang hérité bout toujours dans leurs moelles !

Le regard hardiment levé vers l'avenir, —
Sachant qu'avec la nuit paraissent les étoiles, —
Dans l'ombre, ils attendront quelque chose venir...

Albert Lozeau.

24 juin 1918

Table des matières

PAGES

Avertissement 2
Sur l'Almanach de la Langue française (Albert Lozeau) 3
Droits des parents en matière d'éducation (Abbé Philippe Perrier) 4
Le Saint-Laurent (Albert Ferland) 9
Philippe Beauparlant (Pierre Homier) 12
Aux Petits Ontariens (texte photographié) 18
Green Valley, avec gravures (Joseph Gauvreau) 20
A méditer 27
Un vieux garçon dépareillé (abbé Lionel Groulx) 28
Notre langue et notre littérature (abbé Camille Roy) 30
Dans la forge du Boche (dessin) 37
Au tableau d'honneur 38
La lutte du français au Manitoba (Hector Héroux) 40
Notre rôle (Fadette) 43
Notre titre historique (Thomas Chapais) 47
La Fédération franco-américaine 50
Les Gardiennes (Albert Lozeau) 51
La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (V.-E. Beaupré) 52
L'égalité des races (dessin) 57
Sommeil et Réveil (drame) 58
Aux Petits Ontariens (texte imprimé) 67
Conflits des races (N.-A. Belcourt) 68
Des textes qu'il faut connaître (Art. 133 de la Constitution canadienne; art. 23 de la loi du Manitoba; loi Lavergne; art. 10 du règlement Laurier-Greenway) 74
Jouets français (Léon Lorrain) 76
Tables de multiplication (dessin) 78
Pour l'action efficace (Déclarations du Grand-Tronc et du Canadien-Nord) 79
Le bilinguisme postal (document américain) 84
Les catholiques de langue française dans la Confédération canadienne — Représentation graphique de leur force numérique 85
Simple hommage (Omer Héroux) 91
L'année française (J.-C. Martineau) 93
Louis-Hippolyte La Fontaine (portrait) 102
Statistiques canadiennes — La population du Québec (Georges Pelletier) 103
La langue française et le maintien de la Confédération (Henri Bourassa) 108
Dans la lutte et l'attente (Albert Lozeau) 111
Table des matières 112

ABONNEZ-VOUS, FAITES ABONNER VOS AMIS A

L'Action française

L'*Action française* traite à fond les questions nationales.

L'*Action française* publie des articles des premiers écrivains du pays.

L'*Action française* publie dans sa partie documentaire les principales pièces relatives à la question bilingue, aux luttes scolaires, etc. Cette collection offre déjà un intérêt de premier ordre.

L'*Action française* poursuit actuellement une grande enquête sur *Nos forces nationales*, avec la collaboration de Mgr Georges Gauthier, de Mgr L.-A. Paquet, du R. P. Louis Lalande, du R. P. Lamarche, de M. l'abbé Lionel Groulx, de Madame Fadette, de MM. Henri Bourassa, Édouard Montpetit, Antonio Perrault, Guy Vanier, Omer Héroux, etc.

L'*Action française* renseigne les uns sur les autres les groupes français d'Amérique et ne traite que de questions qui les intéressent.

L'*Action française* donne chaque mois un minimum de quarante-huit pages de texte. L'abonnement est d'une piastre, payable d'avance. S'adresser au secrétariat de la *Ligue des Droits du français*, bureau 32, Immeuble de *La Sauvegarde*, Montréal.

Les abonnements partent de janvier.

Les annonces de L'Action française

s'adressent à un public nombreux et préoccupé des questions nationales. Tarif : 1 page, 1 insertion, $10; 6 insertions, $40; 12 insertions, $60; ½ page, 1 insertion, $6; 6 insertions, $25; 12 insertions, $40; ¼ de page, 1 insertion, $4; 6 insertions, $20; 12 insertions, $30. Cartes professionnelles et annonces de livres, ½ pouce de hauteur, $1 par mois ou $10 par année.— S'adresser au secrétariat de la *Ligue des Droits du français*, bureau 32, Immeuble de *La Sauvegarde*, Montréal.

L'Almanach de la Langue française

EST LE ROI DES ALMANACHS

C'est celui que tout Acadien, Canadien français ou Franco-Américain devrait avoir sous la main. Il y trouverait les renseignements les plus utiles et les conseils les plus précis, en même temps que des illustrations nombreuses et des historiettes vivantes.

L'Almanach de 1918 sera plus intéressant et plus varié que jamais. Il se vendra 20 sous l'exemplaire. Réductions considérables par quantités.

Que les propagandistes s'entendent tout de suite avec le secrétariat de la *Ligue des Droits du français*, bureau 32, Immeuble de *La Sauvegarde*, Montréal.

LISEZ ET FAITES LIRE

L'Almanach de la Langue française

On peut se procurer à la Ligue des Droits du français :

The Canadian Miracle, brochure de propagande pour les milieux anglais (5 sous l'unité, 60 sous la douzaine franco; $4 le cent, frais de port en plus); la *Langue française au Canada*, recueil d'articles de combat de Pierre Homier (15 sous l'exemplaire, plus 3 sous pour le port); un grand portrait de Mgr Langevin (10 sous, franco).

Imp. au DEVOIR, Montréal